



Etablissement  
Public Territorial

**Séance ordinaire du conseil territorial du 29 juin 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION n°2021-06-29\_2392**  
**Approbation du Rapport annuel sur le prix et**  
**la qualité du service public de l'eau et**  
**l'assainissement - Année 2019**

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 23 juin 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	M. BENETEAU	P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. SAUERBACH	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	-		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. LIPIETZ	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté <sup>(1)</sup>	Mme DEXAVARY	A
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	Mme DAUMIN	P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	Mme LABROUSSE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente <sup>(1)</sup>	M. LIPIETZ <sup>(2)</sup>	A
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	M. DEFREMONT	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	M. GUILLEMOT	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. MAITRE	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Représenté	Mme TROUBAT	P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. CONAN	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme BOIVIN	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DUFOUR	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	-		
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. LERUDE	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	M. BELL-LLOCH	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. DELL'AGNOLA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	Mme DELAHAIE	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. YAVUZ	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme ABDOURAHAMANE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. GARZON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représenté	M. GUILLEMOT	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	Mme TORDJMAN	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représentée	M. PANETTA	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. LAFON	P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme DORRA	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. LEPRETRE	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. LEPRETRE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. CONAN	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée (1)	Mme DEXAVARY	A
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	-		
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme LORAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme LABROUSSE	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. GAUDIN	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. SEGURA	P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2021-06-29\_2402

(2) A partir de la délibération n° 2021-06-29\_2403

### Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2373 à 2402	49	49	98
2403 à 2433	48	48	96

## Exposé des motifs

Le décret 95-635 du 6 mai 1995 prévoit que les présidents d'établissements publics auxquels les communes ont transféré leur compétence Eau et Assainissement présentent un rapport annuel à leur assemblée délibérante sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est titulaire depuis le 1er janvier 2016 des compétences Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Pour l'eau potable, la gestion de cette compétence a été confiée au SEDIF pour 18 communes.

Les 6 communes qui n'étaient pas adhérentes au SEDIF avant la création de l'EPT ont maintenu leur fonctionnement soit en régie pour Viry-Châtillon soit en Délégation de Service Public (DSP) pour Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Valenton, Villeneuve-St-Georges.

Pour l'assainissement, les réseaux de collecte relèvent de l'Etablissement public territorial pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges la mission de collecte des eaux usées est assurée par le Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SYAGE).

L'exercice des compétences Eau et Assainissement pour l'année 2019 étant décrit dans le rapport dédié joint, il est proposé aux membres du Conseil territorial d'en prendre connaissance et d'approuver ce rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** l'avis favorable rendue par la commission consultative des services publics locaux réunie le 7 avril 2021 ;

**Vu** le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre ;

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

### Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

### Vote : Pour 95 – Abstentions 3

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 07 juillet 2021 ayant été publiée le 06 juillet 2021



A Vitry-sur-Seine, le 5 juillet 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement

Année 2019



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	1
<b>GENERALITES</b> .....	3
<b>I - Préambule</b> .....	3
<b>II - Grand Orly Seine Bièvre</b> .....	4
<b>III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions</b> .....	6
<b>PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE</b> .....	9
<b>I – Le patrimoine</b> .....	9
<b>II- L’assiette du service</b> .....	9
<b>III- Etudes et travaux</b> .....	10
<b>IV - Les indicateurs de performance</b> .....	10
<b>V – Les indicateurs financiers</b> .....	14
<b>PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT</b> .....	15
<b>I – Le patrimoine</b> .....	15
<b>II- L’assiette du service</b> .....	19
<b>III – Entretien</b> .....	20
<b>IV – Etudes et travaux</b> .....	22
<b>V - Les indicateurs de performance</b> .....	25
<b>VI - Les indicateurs financiers</b> .....	35
<b>PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE</b> .....	38
<b>I - Les composantes de la facture d'eau</b> .....	38
<b>II - La facture d'eau type 120 m<sup>3</sup></b> .....	40
<b>ANNEXES</b> .....	45
ANNEXE 1 – RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERÇANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE .....	45
ANNEXE 2 - RAPPORTS DES COLLECTIVITES EXERCANT UNE PARTIE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT.....	47
Transport des eaux usées .....	48
Traitement des eaux usées.....	52
ANNEXE 3 - NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE .....	53



# GENERALITES

## I - Préambule

Ce document, établi conformément à la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a pour objet de présenter un rapport annuel sur la qualité et le coût des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Élaboré dans un objectif de transparence et d'information des usagers, il répond aux exigences du décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi qu'aux nouvelles exigences de l'arrêté du 2 mai 2007 et de son décret d'application n°2007-675.

Il est composé :

- ⇒ du **rapport de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre** sur le service de production et distribution d'eau potable
- ⇒ du **rapport de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre** sur le service de collecte des eaux usées et des eaux pluviales
- ⇒ d'une **note liminaire** présentant les rapports des Établissements Publics de Coopération Intercommunales responsables des compétences transférées :
  - Syndicat des Eaux D'Ile de France (SEDIF) pour le service public de l'eau potable ;
  - Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la collecte et le transport des eaux usées sur les communes de Valenton, Villeneuve le Roi et Villeneuve St Georges ;
  - Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) et Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV) pour le transport des eaux usées.
  - Direction des Services de l'Eau et de l'Assainissement du Val-de-Marne (DSEA 94) pour le transport des eaux usées sur les communes du Val-de-Marne
  - Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le traitement des eaux usées de l'ensemble des communes,

## II - Grand Orly Seine Bièvre

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est une structure intercommunale française, créée le **1<sup>er</sup> janvier 2016** dans le cadre de la mise en place de la **métropole du Grand Paris** et située dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, en région Île-de-France.

Elle regroupe les communes suivantes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy le Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

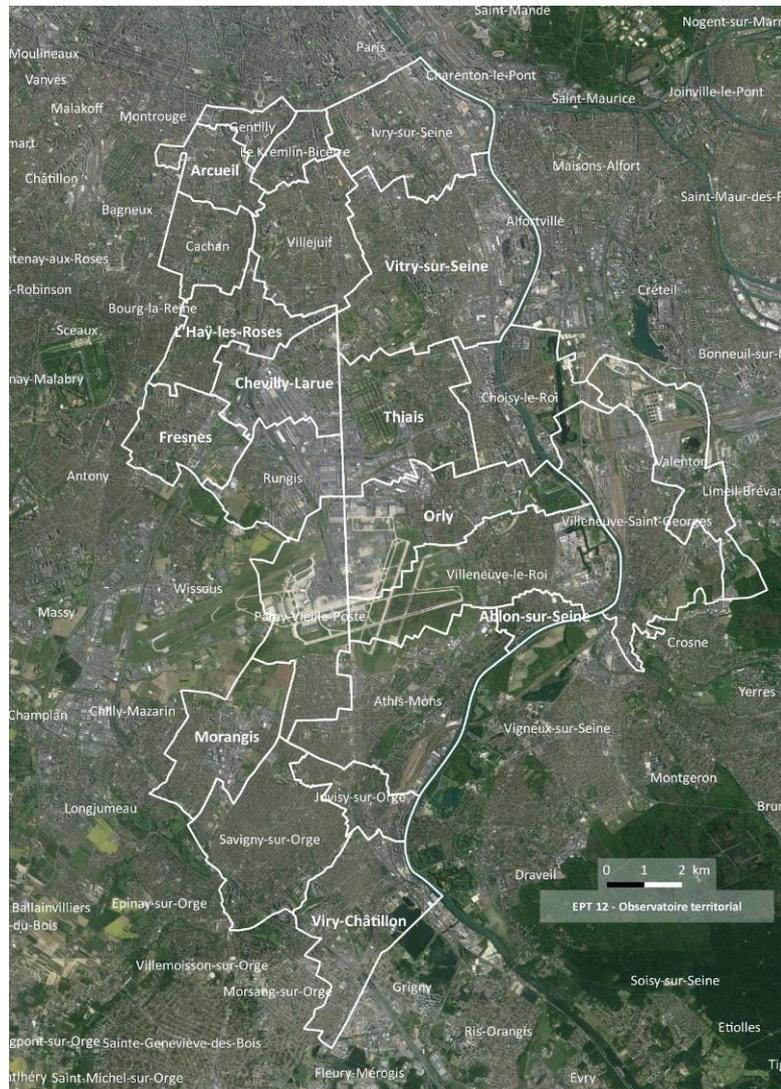
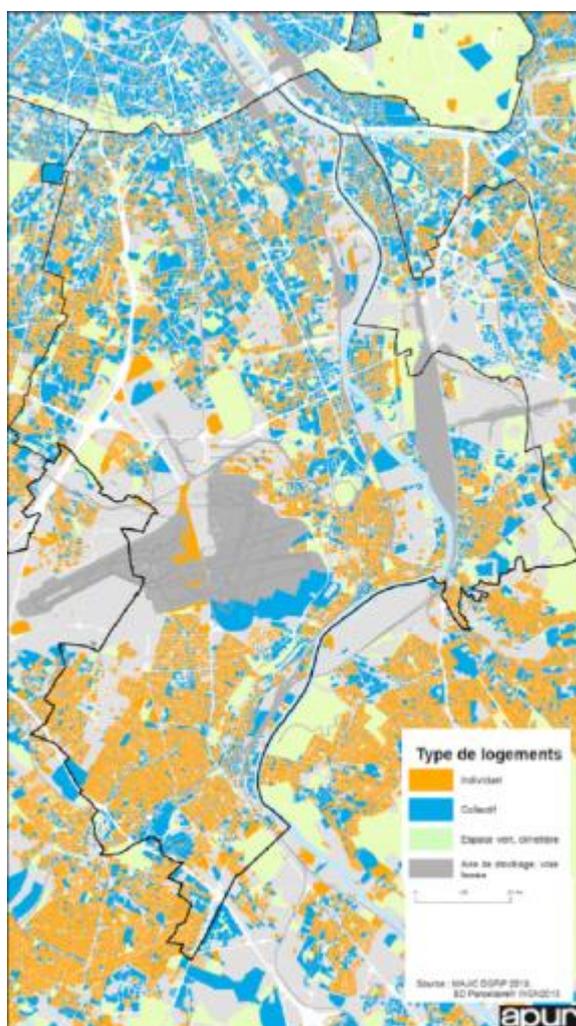


Figure 1 : Carte du territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Les champs d'intervention de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre sont :

- l'aménagement (opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières) ;
- le développement économique (zone d'activité, actions de développement économique) ;
- l'habitat (OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre) ;
- l'assainissement et l'eau ;
- la gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial ;
- la politique de la ville ;
- l'action sociale d'intérêt territorial ;
- le plan local d'urbanisme ;
- le plan climat-air-énergie.

Le territoire du Grand Orly Seine Bièvre comprend environ **708 000 habitants**.



Le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est vaste et s'étend des portes de Paris aux communes du nord de l'Essonne, voisines de la plateforme aéroportuaire d'Orly, sur plus de 12 311 hectares. Il est ainsi composé de communes de taille variées et dont la structure de l'habitat diffère selon leur proximité avec la capitale mais aussi avec les grandes infrastructures installées historiquement sur le secteur.

Ainsi, le tissu pavillonnaire représente 25% des logements mais 47% des emprises foncières consacrées à l'habitat.

La structure des réseaux d'assainissement est fonction des dates de lotissements des secteurs, des emprises disponibles et exutoires. Ainsi, dans la zone dense proche de Paris, les réseaux sont principalement unitaires, alors que la zone du sud et de l'est, présente des réseaux séparatifs qui collectent les eaux usées, issues des activités domestiques, et les eaux pluviales, issues du ruissellement des précipitations atmosphériques, via des canalisations différentes.

Figure 2 : Typologie de l'habitat sur le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (source APUR)

### III - Les acteurs des services eau et assainissement et leurs missions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est compétent en matière d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble de son territoire, tant sur les plans technique, économique que fonctionnel. Au sein de ce territoire, les compétences étaient auparavant exercées soit par des communautés d'agglomération (CAVB et CALPE), soit directement par les communes qui avaient conservé cette compétence ou par des syndicats qui disposaient de la compétence (Syage, SEDIF, SIAAP). Les modes de gestion et la répartition des compétences entre les villes ou ex-EPCI et syndicats ont été maintenus.

**Pour l'eau potable**, la gestion de cette compétence a été confiée au SEDIF sur la majorité des communes.

Les 6 communes qui n'étaient pas adhérentes au SEDIF ont maintenu leur fonctionnement soit en régie pour Viry-Châtillon soit en Délégation de Service Public (DSP).

Les acteurs de l'eau potable sur le territoire de Grand Orly Seine Bièvre et leurs missions sont les suivants :

	Maitrise d'ouvrage assurée par	Mode de gestion	Prestataire (échéance)
<b>Pôle Sud</b>			
Ablon-sur-Seine	SEDIF	DSP en affermage	VEOLIA EAU IDF (31/12/2022)
Athis-Mons			
Choisy-le-Roi			
Juvisy-sur-Orge			
Orly			
Villeneuve-le-Roi			
Morangis	EPT Grand Orly Seine Bièvre	DSP en affermage	SUEZ (31/12/2022)
Paray-Vieille-Poste		DSP en affermage	SUEZ (06/08/2023)
Savigny-sur-Orge		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2024)
Valenton		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2020)
Viry-Châtillon		REGIE	REGIE LACS ESSONNE
Villeneuve-St-Georges		DSP en affermage	SUEZ (31/12/2023)
<b>Pôle Nord Ouest</b>			
Arcueil	SEDIF	DSP en affermage	VEOLIA EAU IDF (31/12/2022)
Cachan			
Chevilly-Larue			
Gentilly			
Fresnes			
L'Haÿ-les-Roses			
Kremlin-Bicêtre			
Rungis			
Thiais			
Villejuif			
<b>Pôle Nord Est Ivry</b>			
Ivry-sur-Seine			
<b>Pôle Nord Est Vitry</b>			
Vitry-sur-Seine			

**Les réseaux d'assainissement** sont, selon leur vocation, gérés par différents organismes publics :

- **les réseaux de collecte** relèvent de l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre pour 21 des 24 communes qui le composent. Dans les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges la mission de collecte des eaux usées est assurée par le SYAGE.
- **Les réseaux « de transport »** sont de la compétence de la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (D.S.E.A. 94) du Conseil Départemental du Val-de-Marne dans les communes du Val-de-Marne, du Syndicat de l'Orge (SIVOA) pour les communes du bassin versant de l'Orge, du SIAHVY pour les communes du bassin versant de l'Yvette, et du SYAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
- **Les grands émissaires interdépartementaux ainsi que les stations de traitement des eaux usées** sont de la compétence du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération Parisienne (SIAAP).

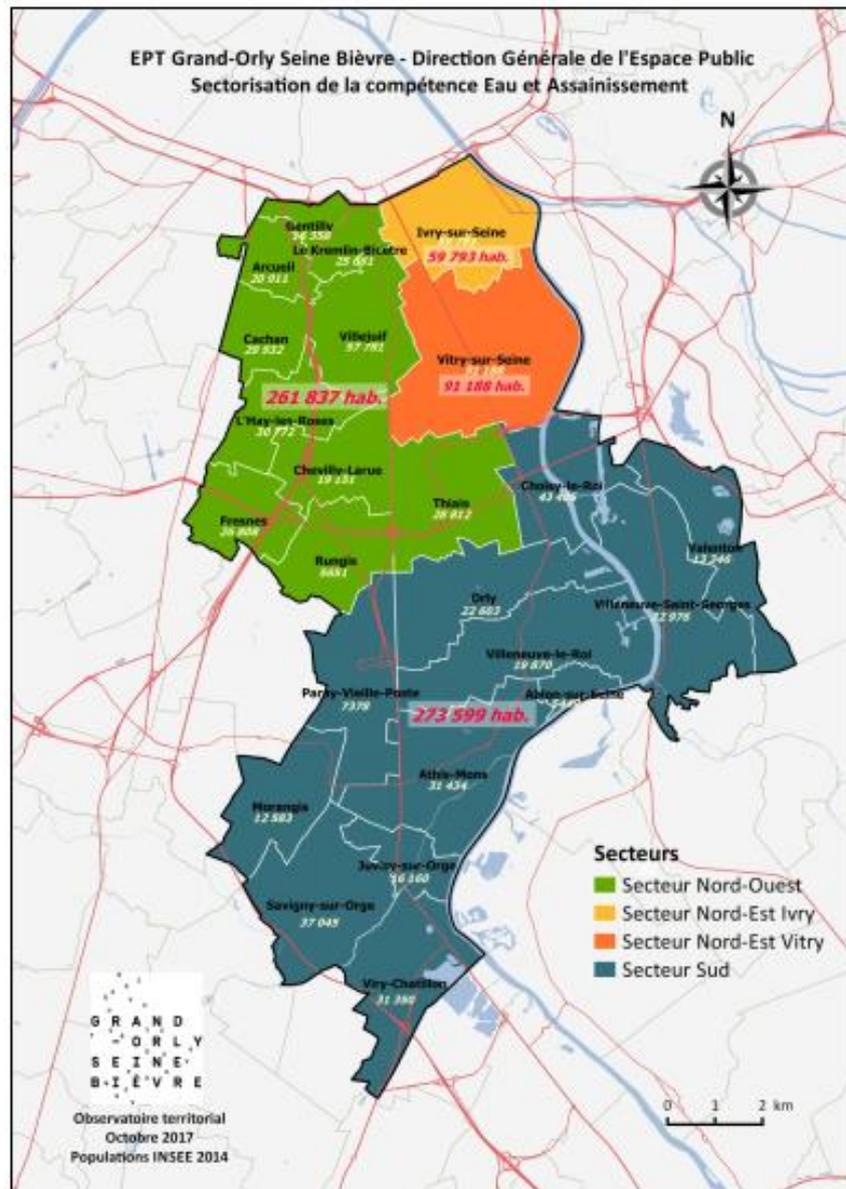
Les réseaux de transport et les grands émissaires sont qualifiés de réseaux structurants.

Les acteurs de l'**assainissement** et leurs missions sont les suivants :

	Collecte		Transport		Traitement
	Maitrise d'ouvrage	Mode de gestion / délégataire (échéance)	Maitrise d'ouvrage	Mode de gestion / prestataire	Maitrise d'ouvrage
<b>Pôle Sud</b>					
<b>Ablon-sur-Seine</b>	EPT Grand Orly Seine Bièvre	DSP – SUEZ (30/11/2027)	DSEA94	REGIE	SIAAP
<b>Athis-Mons</b>		REGIE	SIVOA	REGIE	
<b>Choisy-le-Roi</b>		Régie avec PS - SUEZ	DSEA94	REGIE	
<b>Juvisy-sur-Orge</b>		DSP - VEOLIA EAU (31/12/2019)*	SIVOA	REGIE	
<b>Morangis</b>		DSP - SUEZ (31/12/2020)	SIAHVY	DSP SUEZ	
<b>Orly</b>		REGIE	DSEA94	REGIE	
<b>Paray-Vieille-Poste</b>		REGIE	SIVOA	REGIE	
<b>Savigny-sur-Orge</b>		DSP – SUEZ (31/12/2019)*	SIVOA SIAHVY	REGIE DSP SUEZ	
<b>Viry-Châtillon</b>		REGIE	SIVOA	REGIE	
<b>Villeneuve Le Roi</b>	SYAGE	DSP – SUEZ (31/12/2027)	SYAGE/ DSEA 94	DSP SUEZ /REGIE	
<b>Villeneuve St George</b>			SYAGE	DSP SUEZ	
<b>Valenton</b>			SYAGE	DSP SUEZ	
<b>Pôle Nord Ouest</b>					
<b>Arcueil</b>	EPT Grand Orly Seine Bièvre	REGIE	DSEA 94	REGIE	SIAAP
<b>Cachan</b>		REGIE			
<b>Chevilly-Larue</b>		REGIE			
<b>Gentilly</b>		REGIE			
<b>Fresnes</b>		REGIE			
<b>L'Haÿ-les-Roses</b>		REGIE			
<b>Kremlin-Bicêtre</b>		REGIE			
<b>Rungis</b>		DSP VEOLIA EAU (31/12/2021)			
<b>Thiais</b>		REGIE			
<b>Villejuif</b>		REGIE			
<b>Pôle Nord Est Ivry</b>					
<b>Ivry-sur-Seine</b>		REGIE			
<b>Pôle Nord Est Vitry</b>					
<b>Vitry-sur-Seine</b>	REGIE				

\* passage en régie à l'échéance du contrat

Le service assainissement du territoire Grand Orly Seine Bièvre est organisé en 4 pôles suivant le découpage présenté ci-dessous :



# PARTIE 1 : SERVICE EAU POTABLE

Le service eau potable géré par l'EPT comprend les 6 communes de Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Valenton, Viry-Châtillon et Villeneuve-Saint-Georges.

Le service d'eau potable sur les 18 autres communes est géré en 2019 par le SEDIF. Une note liminaire en Annexe 1 présente les principales caractéristiques du service sur ces communes.

## I – Le patrimoine

Le linéaire total du réseau d'alimentation en eau potable est de 360 km pour l'ensemble des 6 communes gérées par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Le détail par commune est donné dans le tableau qui suit :

Commune	Linéaire de réseaux 2019 (km)
Morangis	49,6
Paray-Vieille-Poste	32,9
Savigny-sur-Orge	104,9
Valenton	26,6
Viry-Châtillon	77,8
Villeneuve-Saint-Georges	67,8
Total EPT (hors zone SEDIF)	359,6

Les communes sont alimentées en eau par des achats d'eau auprès de la société Eau du Sud Parisien (usines de Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Viry-Châtillon). Le linéaire de réseau est de 978 km sur les 18 communes gérées par le SEDIF.

## II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés et les volumes consommés ont été les suivants en 2019 :

Commune	Abonnés 2018	Abonnés 2019	Evolution 2018-2019	Volumes facturés 2018 (m3)	Volumes facturés 2019 (m3)	Evolution 2018-2019	M3 par abonné 2018	M3 par abonné 2019
Morangis	4 042	4 005	-0,9%	748 569	701 903	-6,2%	187	175
Paray-Vieille-Poste	2 654	2 556	-3,7%	238 906	337 167	41,1%	93	132
Savigny-sur-Orge	10 006	9 820	-1,9%	1 638 038	1 645 401	0,4%	167	168
Valenton	2 158	2 082	-3,5%	1 017 052	889 309	-12,6%	488	427
Viry-Châtillon	5 702	5 665	-0,6%	1 529 069	1 525 222	-0,3%	270	269
Villeneuve-Saint-Georges	5 296	5 127	-3,2%	2 163 817	2 084 349	-3,7%	422	407
Total EPT (hors zone SEDIF)	29 858	29 255	-2,0%	7 335 451	7 183 351	-2,1%	251	246

Suite à un changement de méthode de Suez (nombre d'abonnés calculé auparavant sur la base du parc compteurs), le nombre d'abonné est en baisse en 2019.

Les volumes facturés sont dans l'ensemble orientés à la baisse. Concernant Paray-Vieille-Poste, après une forte baisse en 2018 lié au changement de rythme de facturation, les volumes facturés 2019 rejoignent leur niveau 2017 (363 000 m<sup>3</sup>).

Au global, la consommation moyenne par abonné reste relativement stable.

Par ailleurs, 63 258 abonnés sont desservis par le SEDIF sur les 18 autres communes pour un volume consommé en 2019 de 31 995 004 m<sup>3</sup> (voir détail en Annexe 1).

### III- Etudes et travaux

En 2019, 2 342 ml de canalisations ont été renouvelées sur les 6 communes gérées par l'EPT :

Commune	Linéaire renouvelé 2017 (ml)	Linéaire renouvelé 2018 (ml)	Linéaire renouvelé 2019 (ml)
Morangis	1 304	1 276	280
Paray-Vieille-Poste	206	70	134
Savigny-sur-Orge	723	193	734
Valenton	0	0	268
Viry-Châtillon	195	1 362	700
Villeneuve-Saint-Georges	286	414	226
<b>Total EPT (hors zone SEDIF)</b>	<b>2 714</b>	<b>3 315</b>	<b>2 342</b>

Sur les trois dernières années, le taux moyen annuel de renouvellement des canalisations s'élève à **0,65%** du linéaire total.

Les opérations de renouvellement de canalisations réalisées ont concerné les rues suivantes :

- Morangis : Avenue de la République et Place Pierre Brossolette
- Paray-Vieille-Poste : Avenue des Marronniers
- Savigny-sur-Orge : Impasse des Prés Saint-Martin, rues de la Martinière et des Belles Fontaines,
- Valenton : Impasse Guérin, Rue Elsa Triolet
- Villeneuve-Saint-Georges : Rues Alexandre Dumas

Plusieurs opérations de renouvellement de canalisations sont prévues sur les différentes communes sur les années à venir :

- Morangis : rues Lavoisier, Blériot, Nungesser et Coli, Jean Moulin
- Paray-Vieille-Poste : Avenue de Verdun et Victor Hugo
- Savigny-sur-Orge : avenues Paul Sumien et Gambetta, rue Montagne Pavée
- Villeneuve-Saint-Georges : Rues de l'Eglise, Jean Jaurès, Balzac, de Condorcet

## IV - Les indicateurs de performance

### 1 La population desservie

La population estimée desservie par le service d'eau potable est de **137 949 habitants**.

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

Nombre d'habitant par commune	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Morangis	12 696	13 135	13 679	13 802	0,9%
Paray-Vieille-Poste	7 430	7 488	7 473	7 512	0,5%
Savigny-sur-Orge	37 447	36 662	36 677	36 817	0,4%
Valenton	13 511	14 544	15 011	14 865	-1,0%
Viry-Châtillon	31 743	31 222	30 962	31 317	1,1%
Villeneuve-Saint-Georges	33 176	32 811	33 135	33 636	1,5%
<b>Total EPT (hors zone SEDIF)</b>	<b>136 003</b>	<b>135 862</b>	<b>136 937</b>	<b>137 949</b>	<b>0,7%</b>

570 885 habitants sont par ailleurs desservis par le SEDIF.

### 2 Bilan hydraulique et rendement

Le bilan hydraulique sur chacun des communes du périmètre hors SEDIF est le suivant pour 2019 :

Commune	Volume mis en distribution (m3)	Volume comptabilisé (m3)	Volume non compté (m3)	Pertes (m3)	Rendement de réseau*	Indice Linéaire de Pertes (m3/km/j)
Morangis	814 008 (1 011 931 m3 importés – 197 922 m3 exportés)	705 481	3 021	105 506	89,6%	5,83
Paray-Vieille-Poste	427 729	344 708	2 858	80 163	81,3%	6,68
Savigny-sur-Orge	2 064 427	1 668 522	8 997	386 908	81,3%	10,11
Valenton	1 031 768 (2 133 355 m3 importés – 1 101 587 m3 exportés)	904 468	2 175	125 125	94,1%	12,88
Viry-Châtillon	1 761 530	1 525 222	4 125	232 183	86,8%	8,17
Villeneuve-Saint-Georges	2 724 211	2 109 900	6 216	608 095	80,6%	24,58
Total EPT (hors zone SEDIF)	8 823 673	7 258 301	27 392	1 537 980	85,4%	11,72

\* (Volumés consommés autorisés + Volumés exportés) / Volumés importés

Le rendement de réseau est en moyenne de **85,4%** en 2019 sur les communes gérées par l'EPT, en légère diminution par rapport à 2018 (86,1%) :

Commune	Rendement de réseau 2018	Rendement de réseau 2019	Evolution 2018-2019
Morangis	89,2%	89,6%	0,4%
Paray-Vieille-Poste	82,5%	81,3%	-1,5%
Savigny-sur-Orge	82,5%	81,3%	-1,5%
Valenton	93,3%	94,1%	0,9%
Viry-Châtillon	87,4%	86,8%	-0,6%
Villeneuve-Saint-Georges	81,0%	80,6%	-0,5%
Total EPT (hors zone SEDIF)	86,1%	85,4%	-0,8%

A noter, pour Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge, le rendement du réseau indiqué est celui du réseau interconnecté Rive Gauche, en l'absence de points de comptage en entrée du réseau communal.

Le rendement de réseau est de 90,2% estimé sur la zone SEDIF.

### 3 Indice de connaissance patrimoniale des réseaux

La connaissance globale du patrimoine d'alimentation en eau potable est très bonne puisqu'elle est en moyenne de **116 sur une notation de 120 points**. Le niveau est inchangé par rapport à 2018 (remarque valable à l'échelle de l'EPT comme de chacune des communes du territoire).

L'indice de connaissance patrimoniale est donné en détail pour chacune des communes dans le tableau suivant :

Indice	Points	Descriptif	Zone SEDIF	Morangis	Paray Vieille Poste	Savigny sur Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges
VP 236	0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
VP 237	0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5	5	5	5	5	5
		L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :	15	15	15	15	15	15	15
VP 238 et VP240	0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	10	10	10	10	10	10
VP 239	1 à 5	Connaissance diamètre et matériau	5	5	5	5	5	5	5
VP 241	0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	15	15	13	15	12	15	12
		Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	45	45	43	45	42	45	42
VP 242	0 ou 10	Localisation des ouvrages annexes et servitude de réseau sur le plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10
VP 243	0 ou 10	Inventaire électromécanique	10	10	10	10	10	10	10
VP 244	0 ou 10	Localisation des branchements	10	10	10	10	10	0	10
VP 245	0 ou 10	Caractéristiques des compteurs d'eau (date de pose et carnet métrologique)	10	10	10	10	10	10	10
VP 246	0 ou 10	Identification des recherches de pertes, date et nature des réparations	10	10	10	10	10	0	10
VP 247	0 ou 10	Localisation des autres interventions sur le réseau	10	10	10	10	10	10	10
VP 248	0 ou 10	Programme pluri-annuel de renouvellement des canalisations	10	10	0	0	0	0	0
VP 249	0 ou 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux (au moins 50%)	5	5	5	5	5	0	5
		<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>108</b>	<b>110</b>	<b>107</b>	<b>85</b>	<b>107</b>

#### 4 Synthèse des indicateurs de performance

Le détail de tous les indicateurs de performance disponibles est présenté dans le tableau suivant :

Thème	Item	Indicateur de performance	Unité	Communes zone SEDIF		Morangis		Paray-Vieille-Poste		Savigny-sur-Orge		Valenton		Viry-Châtillon		Villeneuve-Saint-Georges	
				2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Etat et gestion du patrimoine	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		120	120	120	120	108	108	110	110	107	107	85	85	107	107
	P104.2	Rendement du réseau de distribution	%	88,76	90,18	89,2	89,57	82,5	81,26	82,5	81,26	93,26	94,13	87,4	86,9	81,05	80,64
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/km/j	12	10,68	6,15	5,99	6,30	6,92	9,48	10,34	16,35	13,1	7,87	8,16	20,76	24,83
	P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	m3/km/j	10,18	9	5,99	5,83	6,05	6,68	9,23	10,11	16,14	12,88	7,78	8,02	20,54	24,58
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,04	1,52	1,12	1,14	0,53	0,42	0,70	0,76	0,00	0,21	0,44	0,62	0,42	0,44
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	92,78	92,52	94,1	94,3	94,1	94,3	94,1	94,3	94,1	94,3	94,1	94,3	94,1	94,3
Satisfaction des usagers	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	nb	571 191	570 885	13 679	13 802	7 473	7 512	36 677	36 817	15 012	14 865	30 962	31 317	33 136	33 636
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000 abonnés	3,81	3,44	2,56	2	0,79	0,78	0,51	2,85	5,42	5,28	1,75	1,23	7,18	5,85
	P152.1	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	jours	1	1	8	8	8	8	8	8	8	8	5	5	8	8
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,36	99,69	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
	P155.1	Taux de réclamations	nb/1000 abonnés	0,83	1,61	6,68	4,74	4,14	3,13	5,70	6,52	10,66	6,24	NC	NC	9,25	10,14
Prix et gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	1,42	1,52	1,49	1,43	0,57	1,62	1,39	1,46	1,98	4,25	0,60	1,47	3,47	2,87
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m3	0,003	0,0037	0	0,0001	0,0000	0,0001	0,0001	0,0001	0,0006	0,0006	0,022	0,006	0,0001	0,0004
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		1,80	1,80	0	0	0	0	0	0	0	0	9,13	8,13	0	0
	D102.0	Prix de l'eau au m3 pour 120 m3 au 1 <sup>er</sup> janvier N+1	€/m3	1,95	1,89	2,00	2,01	2,44	2,49	2,54	2,56	2,43	2,46	1,95	1,97	2,54	2,58

## V – Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m<sup>3</sup> sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

### 1 Les recettes perçues auprès des abonnés

Les recettes perçues en 2019 auprès des abonnés des services ont été les suivantes :

Recettes eau potable - en k€/an	Morangis	Paray-Vieille-Poste	Savigny-sur-Orge	Valenton	Viry-Châtillon	Villeneuve-St-Georges	TOTAL
Exploitation du service	1 049	681	3 206	1 727	2 354	3 903	12 918
Produits accessoires	26	28	65	30	19	88	255
Travaux attribués à titre exclusif	15	19	51	26	113	3	227
Collectivité et autres organismes publics	243	151	751	377	832	713	3 066
<b>TOTAL Produits</b>	<b>1 333</b>	<b>879</b>	<b>4 071</b>	<b>2 159</b>	<b>3 317</b>	<b>4 706</b>	<b>16 466</b>

### 2 Le budget annexe Eau Potable

Aucun budget annexe Eau Potable n'est en vigueur en 2019.

## PARTIE 2 : SERVICE ASSAINISSEMENT

Le service assainissement géré par l'EPT comprend la collecte des eaux usées et pluviales sur 21 des 24 communes.

La collecte des eaux usées et pluviales sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges est assurée par le SyAGE.

Le transport des eaux usées et pluviales est ensuite assuré :

- Par le Conseil départemental du Val-de-Marne pour l'ensemble des communes du Val-de-Marne,
- Par le Syndicat de l'Orge pour les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Viry-Châtillon et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SIAHVY pour la commune de Morangis et une partie de la commune de Savigny-sur-Orge,
- Par le SyAGE pour les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

Le traitement des effluents est assuré par le SIAAP.

Une note liminaire en Annexe 2 présente les principales caractéristiques de ces différents services.

### I – Le patrimoine

#### Les réseaux d'assainissement

1 220 km de réseau de collecte sont gérés par l'EPT. Ils se répartissent comme suit :

Communes	Linéaires de réseaux (en km)			
	EU	EP	U	Total
Ablon-sur-Seine	9,5	11,6	0,0	21,1
Athis-Mons	53,2	35,0	16,0	104,2
Choisy-le-Roi	16,6	15,7	19,0	51,3
Juvisy-sur-Orge	31,8	23,5	0,0	55,3
Morangis	40,0	38,6	0,0	78,6
Orly	23,7	23,1	5,7	52,6
Paray-Vieille-Poste	25,5	37,0	0,0	62,5
Savigny-sur-Orge	98,9	67,5	0,0	166,5
Viry-Châtillon	60,2	56,7	0,6	117,5
<b>Total Pole Sud</b>	<b>359,5</b>	<b>308,7</b>	<b>41,4</b>	<b>709,6</b>
	<b>51%</b>	<b>44%</b>	<b>6%</b>	
Arcueil	0,0	0,0	26,4	26,4
Cachan	2,5	3,0	31,8	37,2
Chevilly-Larue	9,7	11,7	6,5	27,9
Gentilly	0,0	0,0	11,6	11,6
Fresnes	14,4	13,8	7,3	35,5
L'Haÿ-les-Roses	5,0	6,0	31,0	42,0
Kremlin-Bicêtre	0,4	0,5	14,6	15,4
Rungis	15,4	17,8	0,1	33,3
Thiais	11,1	10,2	11,8	33,1
Villejuif	8,8	8,2	41,6	58,6
<b>Total Nord-Ouest</b>	<b>67,3</b>	<b>71,2</b>	<b>182,7</b>	<b>321,0</b>
	<b>21%</b>	<b>22%</b>	<b>57%</b>	
Ivry sur Seine	2,1	1,8	32,4	36,3
<b>Total Pôle Nord Est Ivry</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>	<b>32,4</b>	<b>36,3</b>
	<b>6%</b>	<b>5%</b>	<b>89%</b>	
Vitry sur Seine	88,9	52,5	12,2	153,5
<b>Total Pôle Nord Est Vitry</b>	<b>88,9</b>	<b>52,5</b>	<b>12,2</b>	<b>153,5</b>
	<b>58%</b>	<b>34%</b>	<b>8%</b>	
<b>Total</b>	<b>517,7</b>	<b>434,2</b>	<b>268,6</b>	<b>1220,4</b>

<b>EPT GOSB</b>	<b>42%</b>	<b>36%</b>	<b>22%</b>
-----------------	------------	------------	------------

Le réseau séparatif permet la collecte d'une part des eaux usées et d'autre part des eaux pluviales. Cette séparation des eaux permet de réduire les volumes traités en station d'épuration et notamment des volumes d'eaux pluviales qui ne présentent pas la même pollution que les eaux usées.

Historiquement, les réseaux du nord du territoire sont majoritairement unitaires et se rejettent dans les émissaires départementaux tandis que les réseaux du Sud sont séparatifs. Parmi les 9 communes du Pôle Sud de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, seules les communes de Choisy-le-Roi, Athis-Mons et Orly possèdent un réseau unitaire. Les autres communes possèdent un réseau entièrement séparatif.

Concernant les communes du Pôle Nord-Ouest de l'EPT dans le Val de Bièvre, 259 km de réseaux d'assainissement se répartissent entre :

- les secteurs à dominante séparative (équipés d'un réseau d'eaux usées et d'un réseau d'eaux pluviales), qui sont concentrés dans la partie sud de l'ex-communauté d'agglomération de Val de Bièvre (Fresnes, sud et est de la commune de l'Haÿ-Les-Roses, sud de Villejuif). Ces secteurs ont pour principaux exutoires d'eaux pluviales la Bièvre et l'émissaire d'eaux pluviales dit « Fresnes – Choisy »,
- les secteurs équipés d'un réseau d'assainissement unitaire, qui se rejettent dans des émissaires (Egout Rond à Paris, Liaison Cachan - Charenton) qui rejoignent les stations de traitement d'Achères et de Valenton.

Sur la commune de Rungis, la collecte des eaux usées et des eaux pluviales est effectuée par des réseaux de type « séparatif ». Les canalisations territoriales sont ensuite raccordées aux ouvrages départementaux.

L'écoulement est gravitaire pour les eaux pluviales et s'effectue principalement vers les communes avoisinantes, via les ouvrages départementaux de l'A86 (notamment le Fresnes-Choisy en direction de la Seine à l'Est) et le ru de Rungis (essentiellement canalisé dans un ouvrage départemental) qui rejoint la Bièvre à Fresnes.

L'écoulement des eaux usées est majoritairement gravitaire vers les réseaux territoriaux, puis vers les équipements de la DSEA 94 (ouvrage départemental Belle Épine-Fresnes le long de l'A86).

Sur la commune de Thiais, les eaux usées collectées par le réseau territorial sont déversées dans le réseau d'assainissement départemental, puis acheminées vers la station d'épuration Seine Amont de Valenton.

La majeure partie est reprise dans le collecteur unitaire RGS – Rive Gauche Seine – soit directement sur l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, soit via les collecteurs départementaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'avenue Gambetta à Choisy-le-Roi.

Le reste rejoint deux axes de collecte départementaux : l'un situé avenue de Fontainebleau et l'autre reprenant les effluents du centre Belle Épine et de la zone SENIA nord dans un collecteur dont l'exutoire se situe sur Rungis.

Tous les collecteurs pluviaux excepté le secteur nord-est de la ville convergent vers le « Fresnes-Choisy », ainsi que les surverses des collecteurs unitaires. L'émissaire « Fresnes-Choisy » est destiné à délester la vallée de la Bièvre en desservant tout le sud-ouest du Val-de-Marne.

Le système d'assainissement de Vitry-sur-Seine est organisé autour des grandes branches du réseau départemental, qui constituent, à chaque point, un exutoire aux effluents. Le système de collecte de Vitry-sur-Seine est mixte avec majoritairement des secteurs séparatifs et quelques secteurs unitaires, et principalement gravitaire.

En fonctionnement « normal », les eaux usées de Vitry-sur-Seine sont acheminées vers l'usine d'épuration « Seine amont » à Valenton. La collecte se fait suivant 3 bassins versants :

- Le RGS (Rive Gauche de Seine) qui longe la Seine en direction d'Ivry-sur-Seine. La mise en service par le S.I.A.A.P, lors de l'été 2014, du collecteur VL9 entre Charenton et l'usine d'épuration « Seine Amont » permet aux effluents du RGS de rejoindre directement l'usine d'épuration « Seine Amont ». Le RGS reprend la majorité du territoire communal.
- Les ouvrages de Chevilly-Larue en direction de la vallée de la Bièvre puis le maillage Cachan-Charenton et VL10. Ce bassin versant correspond au secteur du Plateau,
- Le secteur de la RD274 qui reprend une partie de la zone d'activités et quelques voies du quartier de la Ferme. L'exutoire est l'ouvrage T5 puis VL4.

Les eaux pluviales sont évacuées soit :

- vers le milieu naturel via le Déversoir d'Orage « Emissaire de Villejuif ». Ce DO est auto-surveillé pour le compte du S.I.A.A.P.
- vers les réseaux unitaires départementaux : RGS à l'est et le réseau unitaire de Chevilly-Larue pour le quartier du Plateau et du Moulin Vert.

Les eaux usées et pluviales sur le territoire d'Ivry-sur-Seine sont collectées par le réseau territorial ou départemental, pour se rejeter dans le réseau départemental géré par la DSEA94, puis dans le réseau interdépartemental appartenant au SIAAP dont la gestion est déléguée à la DSEA 94.

### Réseaux visitables

Les réseaux séparatifs (Eaux Usées et Eaux Pluviales) ne sont pas visitables.

Les réseaux unitaires sont visitables à condition qu'ils aient un diamètre suffisamment important.

14,5 km de réseaux unitaires visitables sont recensés :

- 4,5 km sur la commune d'Ivry-sur-Seine (12% du linéaire)
- 4,2 km sur la commune de Vitry-sur-Seine
- 3,4 km sur les communes d'Athis Mons, Choisy le Roi et Viry Chatillon (Pôle Sud)
- 2,4 km sur différentes communes du Pôle Nord-Ouest

### Poste de relevage/refoulement et ouvrages annexes

Les postes de relevage/refoulement ainsi que les autres ouvrages annexes de ce service sont les suivants :

Communes	Postes de relevage ou de refoulement	Accessoires de réseau	
		Avaloirs / grilles	Vannes
Ablon-sur-Seine	-	329	-
Athis-Mons	34	1700	-
Choisy-Le-Roi	4	677	-
Juvisy-sur-Orge	15	728	-
Morangis	6	868	3
Orly	1	874	
Paray-Vieille-Poste	4	436	-
Savigny-sur-Orge	10	1 655	8
Viry-Châtillon	17	1 557	10
<b>Total Pole Sud</b>	<b>91</b>	<b>8 824</b>	<b>21</b>
Arcueil		380	
Cachan		690	
Chevilly-Larue		391	1
Gentilly	1	180	
Fresnes	4	640	
L'Haÿ-les Roses		700	
Kremlin-Bicêtre		340	
Rungis	4	474	
Thiais		482	
Villejuif		1 200	
<b>Total Nord-Ouest</b>	<b>9</b>	<b>5 477</b>	<b>1</b>
Ivry sur Seine	2	460	-
<b>Total Pôle Nord Est Ivry</b>	<b>2</b>	<b>460</b>	<b>-</b>
Vitry sur Seine	7	1 670	-
<b>Total Pôle Nord Est Vitry</b>	<b>7</b>	<b>1 670</b>	<b>-</b>
<b>Total EPT GOSB</b>	<b>109</b>	<b>16 431</b>	<b>22</b>

## Les ouvrages de rétention

Communes	Ouvrages de rétentions		
	Déversoirs d'orage	Bassins de rétention	Dessableur Déshuileur
Ablon-sur-Seine			
Athis-Mons	3	22	0
Choisy-Le-Roi			
Juvisy-sur-Orge	2	3	4
Morangis	0	3	9
Orly		7	11
Paray-Vieille-Poste			0
Savigny-sur-Orge	0		
Viry-Châtillon		20	7
<b>Total Pole Sud</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>34</b>
Arcueil		3	
Cachan		5	1
Chevilly-Larue		1	1
Gentilly		2	
Fresnes	4	2	
L'Haÿ-les-Roses	1	1	1
Kremlin-Bicêtre		1	
Rungis	0	3	
Thiais		5	5
Villejuif		3	2
<b>Total Nord-Ouest</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>10</b>
Ivry sur Seine	0	6	2
<b>Total Pôle Nord Est Ivry</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
Vitry sur Seine	0	4	3
<b>Total Pôle Nord Est Vitry</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Total EPT GOSB</b>	<b>10</b>	<b>91</b>	<b>49</b>

## II- L'assiette du service

Le nombre d'abonnés du service public de l'assainissement de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est de **79 193 abonnés**, pour environ **31,6 Millions de m3 assujettis**.

12 191 abonnés sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

La répartition des abonnés est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre d'abonnés 2018	Nombre d'abonnés 2019	Evolution 2018-2019	Volumes assujettis 2018	Volumes assujettis 2019	Evolution 2018-2019
Ablon-sur-Seine	996	964	-3,2%	236 213	222 506	-5,8%
Athis-Mons	5 773	5 843	1,2%	1 797 480	1 721 908	-4,2%
Choisy-le-Roi	4760	4 794	0,7%	2 071 331	2 019 837	-2,5%
Juvisy-sur-Orge	2 990	2 976	-0,5%	797 555	848 151	6,3%
Morangis	3 846	3 831	-0,4%	663 612	481 915	-27,4%
Orly	2387	2 435	2,0%	1 104 100	1 193 608	8,1%
Paray-Vieille-Poste	2 600	2 556	-1,0%	238 000	337 167	41,7%
Savigny-sur-Orge	9 803	9 732	-0,7%	1 607 559	1 607 769	0,0%
Viry-Châtillon	5540	5665	2,5%	1 485 512	1 525 222	2,7%
<b>Total Pole Sud</b>	<b>38 694</b>	<b>38 796</b>	<b>0,3%</b>	<b>10 001 362</b>	<b>9 958 083</b>	<b>-0,4%</b>
Arcueil	2 748	2 764	0,6%	1 214 253	1 146 807	-5,6%
Cachan	3 092	3 133	1,3%	1 513 785	1 522 045	0,5%
Chevilly-Larue	1 604	1 633	1,8%	1 319 737	983 092	-25,5%
Gentilly	1 816	1 836	1,1%	1 855 414	1 498 249	-19,2%
Fresnes	1 543	1 610	4,4%	908 865	914 845	0,7%
L'Haÿ-les-Roses	4 046	4 084	0,9%	1 433 963	1 449 477	1,1%
Kremlin-Bicêtre	1 072	1 116	4,1%	1 569 037	1 448 208	-7,7%
Rungis	1 375	1 371	-0,3%	372 445	389 194	4,5%
Thiais	3 478	3 544	1,9%	1 656 569	1 430 968	-13,6%
Villejuif	5 454	5 554	1,8%	3 293 531	2 961 352	-10,1%
<b>Total Pôle Nord-Ouest</b>	<b>26 228</b>	<b>26 645</b>	<b>1,6%</b>	<b>15 137 599</b>	<b>13 744 237</b>	<b>-9,2%</b>
Ivry-sur-Seine	3 827	3 944	3,1%	3 471 222	3 399 576	-4,1%
Vitry-sur-Seine	9 715	9 808	1,0%	4 812 418	4 565 197	-5,1%
<b>Total Pôle Nord-Est</b>	<b>13 542</b>	<b>13 752</b>	<b>1,6%</b>	<b>8 283 640</b>	<b>7 964 773</b>	<b>-4,7%</b>
<b>TOTAL EPT GOSB</b>	<b>78 464</b>	<b>79 193</b>	<b>1,0%</b>	<b>33 422 601</b>	<b>31 667 093</b>	<b>-5,5%</b>

### III – Entretien

#### 1. Curage des réseaux

Il s'agit d'une opération de nettoyage dont le but est d'assurer la pérennité des ouvrages et de garantir l'écoulement des effluents dans les collecteurs.

Leur mise en œuvre nécessite l'intervention d'un camion hydrocureur qui projette de l'eau sous pression dans la canalisation.

Ces curages sont réalisés à titre préventif pour limiter les risques d'obstruction des réseaux d'eaux usées et unitaires. Le choix des collecteurs curés tient compte de leurs caractéristiques hydrauliques (pentes faibles, rugosité de la canalisation...), de la date de la dernière intervention, de l'état d'encrassement du réseau.

Une partie de ces opérations sont réalisées préalablement aux inspections télévisées (ITV).

**141 km de canalisations** ont été curé préventivement en 2019, soit 11% du réseau.

#### 2. Inspection télévisée des réseaux.

Compte tenu de leur faible diamètre, tous les collecteurs des communes ne sont pas visitables. Pour contrôler l'état des réseaux, le service assainissement fait réaliser des inspections télévisées des collecteurs.

Leur mise en œuvre consiste à introduire une caméra mobile et téléguidée dans les réseaux. Elle permet de visualiser les fissures, effondrements et position des branchements.

A titre préventif, elles permettent d'établir un programme de réhabilitation des collecteurs et de définir la nature des travaux à effectuer (remplacement avec ou sans tranchées notamment).

Sur le territoire, **86 km** de canalisations ont été inspectés par caméra afin d'en déterminer l'état, ce qui représente 7% du réseau.

Communes	Curage préventif		ITV (en ml)	
	ml	% du linéaire	ml	% du linéaire
Ablon-sur-Seine	646	3%	618	3%
Athis-Mons	48 000	46%	22 500	22%
Choisy-Le-Roi	4 536	9%	1 052	2%
Juvisy-sur-Orge	-	0%	-	0%
Morangis	6 410	8%	1 636	2%
Orly	15 190	29%	820	2%
Paray-Vieille-Poste	3 400	5%	22 500	36%
Savigny-sur-Orge	16 867	10%	3 650	2%
Viry-Châtillon	8 840	8%	24 000	20%
<b>Total Pole Sud</b>	<b>103 889</b>	<b>15%</b>	<b>76 776</b>	<b>11%</b>
Arcueil	6 021	23%	-	0%
Cachan	9 810	26%	540	1%
Chevilly-Larue	-	0%	-	0%
Gentilly	2 805	24%	-	0%
Fresnes	10 950	31%	310	1%
L'Haÿ-les-Roses	11 910	28%	480	1%
Kremlin-Bicêtre	4 375	28%	125	1%
Rungis	4 405	13%	1 983	6%
Thiais	-	0%	-	0%
Villejuif	21 065	36%	1 270	2%
<b>Total Nord-Ouest</b>	<b>71 341</b>	<b>21%</b>	<b>4 708</b>	<b>1,4%</b>
Ivry-sur-Seine	4 509	12%	2 457	7%
<b>Total Pôle Nord Est Ivry</b>	<b>4 509</b>	<b>12%</b>	<b>2 457</b>	<b>7%</b>
Vitry-sur-Seine	9 729	6%	2 204	1%
<b>Total Pôle Nord Est Vitry</b>	<b>9 729</b>	<b>6%</b>	<b>2 204</b>	<b>1%</b>
<b>Total EPT GOSB</b>	<b>141 468</b>	<b>11%</b>	<b>86 145</b>	<b>7%</b>

### **3. Réparations et désobstructions sur les réseaux**

Par ailleurs, environ 870 interventions d'urgence ont été réalisées en 2019 principalement pour des dégorgements de canalisations obstruées et de branchements.

Les réparations comprennent les remplacements des canalisations endommagées, les scellements ou les remplacements de tampons, d'avaloirs ou de grilles, les interventions diverses sur les réseaux d'assainissement et sur la partie publique des branchements. Les unités territoriales travaillent à partir de marchés de travaux à bons de commande (baux d'entretiens voirie/assainissement).

En 2019, environ 61 interventions de réparations ont été réalisées (stabilité par rapport à 2018).

### **4. Entretien des ouvrages du réseau eaux pluviales**

Ces ouvrages regroupent l'ensemble des avaloirs et des grilles sur le domaine public (non compris les caniveaux à grille au droit des parcelles). Ils sont nettoyés afin d'évacuer les débris végétaux, sable et détritiques qui peuvent s'y accumuler.

Cette prestation de service est assurée par les délégataires, les prestataires de service ou la régie. Sont également concernés les ouvrages de stockage et/ou d'infiltration, ainsi que les installations de dépollution sur réseau d'eaux pluviales (chambres à sable le plus souvent, mais également séparateurs hydrocarbures).

Près de 10 800 avaloirs et grilles ont ainsi été nettoyés en 2019 sur le territoire (stabilité par rapport à 2018).

### **5. Entretien des postes de relèvement**

L'écoulement des effluents ne peut pas toujours s'effectuer gravitairement du fait de la topographie du territoire. De ce fait, le réseau de collecte des villes est équipé de stations de relèvement. Ces stations de pompes sont télésurveillées et un entretien préventif est réalisé de façon mensuelle ou trimestrielle selon les installations. Ces visites portent sur les installations électriques, la propreté de la fosse et l'état électromécanique des pompes.

### **6. Dératisation des réseaux.**

Afin de lutter contre la prolifération des rongeurs, le service assainissement a la responsabilité de procéder au traitement des canalisations, qui sont utilisées par les animaux pour se déplacer.

Des campagnes de dératisation ont été réalisées en 2019 sur chacune des communes.

## IV – Etudes et travaux

Sur l'ensemble du territoire géré par l'EPT, une démarche de réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été initiée et une pré-étude a été réalisée en 2019. Cette pré-étude permettra ensuite de définir le cahier des charges de l'étude de réalisation du SDA.

### - Pôle Sud :

Des études de maîtrise d'œuvre ont été conduites pour les opérations sur le collecteur Eaux usées Av A. Briand à Athis-Mons, ainsi que des études géotechniques portant sur diverses rues à Paray-Vieille-Poste et la rue Camelinat à Viry-Châtillon.

Une étude sur la prévention du risque inondation a été réalisée dans le secteur du Plateau et sur la rue Camelinat à Viry-Châtillon.

Une étude sur la problématique du réseau d'assainissement en lien avec la baignade a été menée à Viry-Châtillon.

Les travaux réalisés en 2019 sont les suivants :

- Ablon sur Seine :
  - Travaux rue de l'Europe, et rue d'Estienne d'Orves,
  - Création de réseau eaux usées rue Courre Lièvre.
- Athis-Mons :
  - Réhabilitation sans tranchée réseau EU Jean Moulin,
  - Travaux av de l'Europe, du 18 avril 44, du Parc,
  - Pompage du poste Gunsbourg.
- Choisy-le-Roi :
  - Réhabilitation du réseau rue Chevreuil,
  - Création d'un poste anti crue et autres interventions sur les exutoires EP.
- Juvisy-sur-Orge :
  - Réhabilitation du réseau EU (dont une partie sans tranchée) rue Vercingétorix,
  - Remplacement en lieu et place du réseau d'eaux usées de la rue Blazy, et création d'un bassin d'eaux pluviales,
- Morangis :
  - Création de branchements au réseau d'assainissement EU Voie de Corbeil,
- Orly :
  - Travaux sur réseaux voie des Saules, Cosmonaute, et allée des Roses.
- Paray-Vieille-Poste :
  - Travaux sur réseaux av. Marcel Ouvrier et Place H. Barbusse,
- Savigny-sur-Orge :
  - Travaux av de la Pointe Sirette,
  - Création réseau EU au Pré St Martin,
- Viry-Chatillon :
  - Création d'un collecteur EU et de deux postes de relevage EU rue Camélinat.

Plusieurs projets sont à l'étude pour les prochaines années :

- Redimensionnement du réseau d'eaux usées à Morangis : Av G Péri, Av de la République, Av De Gaulle (1400ml),

- Remplacement du réseau d'eaux usées à Athis-Mons : rue A.Briand (450ml),
- Remplacement du réseau d'eaux usées à Paray-Vieille-Poste sur la rue De Gaulle (250ml),
- Bassin de rétention des eaux pluviales Av de la Forêt à Viry-Châtillon.
- **Pôle Nord-Ouest :**

Des relevés topographiques ont eu lieu à Villejuif (Bd Chastenot, rues Hamon, Y. Gagarine, A. Croizat), un diagnostic sur les raccordements eaux usées et eaux pluviales, ainsi que diverses études avant travaux.

Une étude sur les travaux de suppression des rejets dans la Bièvre a été conduite à L'Haÿ-Les-Roses.

Une étude de maîtrise d'œuvre a été réalisée pour les travaux de réhabilitation du réseau Av. de la Paix à Fresnes.

Une étude d'amélioration de la connaissance du réseau sur le Val-De-Marne a été réalisée en 2019.

- Arcueil :
  - Travaux de dévoiement d'une portion de réseau d'eaux usées, avec la création d'un regard et d'un raccordement sur un ovoïde rue de la Fontaine,
- Cachan :
  - Travaux sur le réseau Bld de la Vanne, rue du Fief des Arcs,
  - Travaux sur les avaloirs av Dumotel.
- Fresnes :
  - Réhabilitation d'un réseau unitaire de diamètre 300 mm sur 165 ml et sur 144 ml sur un réseau de diamètre 150 et 200 mm rue Hélène Boucher,
- Gentilly :
  - Réhabilitation du réseau rue Blanqui, et av. Lénine,
  - Travaux de branchement rue A. Guilpin, et rue du Soleil Levant.
- L'Haÿ-les-Roses :
  - Réhabilitation du réseau unitaire rue Thuret, sur 218 ml (diamètre 200 mm),
- Kremlin-Bicêtre :
  - Réhabilitation du réseau rue Horizon,
- Thiais :
  - Travaux sur réseaux av de la République, rue P. Panhard, rue Joliot Curie, rue du Martray, av Hoche, rue L. Duperrey, L. Marchand, Galais Buffon, V. Hugo.
- Villejuif :
  - Réhabilitation du réseau rues Carnot, Tolstoï, Croizat, carrefour rue Vanzetti, rue Coquette, C. Roussin,
  - Travaux sur le réseau du quartier du Centre-Ville.

Plusieurs projets sont à l'étude pour les prochaines années :

- Réhabilitation par gainage rue Béatrice à L'Haÿ-Les-Roses
- Dévoiement de réseaux avenue de la Cerisaie à Fresnes
- Etudes et travaux préparatoires à la mise en séparatif de diverses rues
- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avec la suppression de regards mixtes avenue de la Paix à Fresnes
- Reprise du réseau d'assainissement rue Berthollet à Arcueil

- **Pôle Nord-Est :**

**Réseaux d'Ivry-sur-Seine :**

- Etude :
  - 
  - Etude de faisabilité d'aménagement sur le bassin versant Carnot,
  - ITV rue A. Huon, rue J. Perrin,
  - Etude pour la réhabilitation du réseau d'assainissement rue Amédée Huon.
- Travaux :
  - Réhabilitation du réseau d'assainissement rue du Colombier 152 ml et sentier des œillets 40 ml.
  - Reprise de 13 branchements
  - Réhabilitation du poste de relevage Degert.

Par ailleurs, suite au schéma directeur d'assainissement finalisé en 2016/2017, un programme prévisionnel pluriannuel de travaux a été adopté, comprenant les opérations suivantes :

- 2019 : Réhabilitation du réseau Unitaire rue du Colombier (151 ml et 9 branchements)
- 2019 : Restructuration de l'intersection entre le collecteur Péri et la galerie "Eau de Paris".
- 2019 : Réhabilitation d'une partie du collecteur rue A Huon
- 2020 : Création d'une noue étanche rue Carnot (réalisation des études en 2019)
- 2021 : Réhabilitation du collecteur ovoïde rue Robespierre (réalisation des études en 2020)
- 2022 : Réhabilitation du collecteur ovoïde rue JJ Rousseau (réalisation des études en 2021)

**Réseaux de Vitry-sur-Seine :**

- Etudes :
  - Mise en conformité des branchements aux réseaux sur diverses rues,
  - Réalisation des enquêtes parcellaires prévues au SDA rue Rondenay,
  - Préparation chantier mise en séparatif sur Armangot
- Travaux :
  - Réhabilitation de l'ovoïde de la rue de Choisy,
  - Réhabilitation du réseau eaux pluviales (25ml) rue Petite Sausaie,
  - Réhabilitation du réseau EU transformé en réseau EP (370 ml) sur Armangot,
  - Réhabilitation réseaux eaux usées des rues Fraternité, Neuve, d'Ivry (250 ml), av. Vial (36 ml), P. Brossolette (188 ml), Colonel Fabien (1 036 ml), et impasse Chevreul,
  - Tabouret de visite av. Jean Jaurès,
  - Remplacement des pompes sur 4 postes Heller, Bel air, Réaumur, et Contes de fées,
  - Remplacement des armoires électriques sur les postes Floquet, Réaumur, Bel air, et France.

- **Autres investissements :**

- Acquisition d'une camionnette benne Renault Maxity ;
- Mise à jour du Système d'information géographique.

## V - Les indicateurs de performance

Les indicateurs décrits ci-dessous sont ceux énumérés à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils sont établis pour les 21 communes pour lesquelles l'EPT assure la collecte des eaux usées.

### 1. Population desservie

La population estimée desservie par le service d'assainissement est de **638 852 habitants pour les 21 communes gérées par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.**

La répartition des habitants par commune est donnée dans le tableau suivant :

	Nombre habitants			
	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Ablon-sur-Seine	5 562	5 823	5 811	-0,2%
Athis-Mons	33 180	34 065	34 724	1,9%
Choisy-le-Roi	44 198	44 781	45 552	1,7%
Juvisy-sur-Orge	16 544	16 507	16 795	1,7%
Morangis	13 135	13 679	13 802	0,9%
Orly	23 515	23 621	24 002	1,6%
Paray-Vieille-Poste	7 488	7 473	7 512	0,5%
Savigny-sur-Orge	36 662	36 677	36 817	0,4%
Viry-Châtillon	31 222	30 962	31 317	1,1%
<b>Total Pole Sud</b>	<b>211 506</b>	<b>213 588</b>	<b>216 332</b>	<b>1,3%</b>
Arcueil	21 669	21 710	21 632	-0,4%
Cachan	30 740	30 524	31 542	3,3%
Chevilly-Larue	19 269	19 454	19 578	0,6%
Fresnes	27 323	27 556	27 905	1,3%
Gentilly	17 083	17 561	18 707	6,5%
l'Haÿ-les-Roses	30 964	31 416	31 364	-0,2%
Kremlin-Bicêtre	25 798	25 422	25 468	0,2%
Rungis	5 697	5 677	5 677	0,0%
Thiais	29 254	29 295	29 247	-0,2%
Villejuif	57 033	55 805	55 047	-1,4%
<b>Total Pôle Nord-Ouest</b>	<b>264 830</b>	<b>264 420</b>	<b>266 167</b>	<b>0,7%</b>
Ivry-sur-Seine	59 915	61 871	62 294	0,7%
Vitry-sur-Seine	93 133	93 317	94 059	0,8%
<b>Total Pôle Nord-Est</b>	<b>153 048</b>	<b>155 188</b>	<b>156 353</b>	<b>0,8%</b>
<b>TOTAL EPT GOSB</b>	<b>629 384</b>	<b>633 196</b>	<b>638 852</b>	<b>0,9%</b>

69 629 habitants sont par ailleurs desservis par le SyAGE sur les communes de Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-St-Georges.

### 2. Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels

Le suivi des établissements industriels est réalisé par le département du Val-de-Marne et les syndicats de transport.

15 nouvelles autorisations de déversement d'effluents industriels ont été délivrées en 2019 sur Arcueil (1), Cachan (1), L'Haÿ-Les-Roses (1), Le Kremlin-Bicêtre (2), Villejuif (5), Vitry-sur-Seine (4), et Ivry-sur-Seine (1).

**34 autorisations de déversement** sont ainsi recensées sur les communes de : Arcueil (1), Cachan (1), L'Haÿ-Les-Roses (1), Le Kremlin-Bicêtre (2), Villejuif (5), Morangis (6), Vitry-sur-Seine (13), Savigny-sur-Orge (3), Ivry-sur Seine (1), et Paray-Vieille-Poste (1).

### 3. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées s'élève en moyenne à **98,9%** sur les 21 communes desservies :

Taux de desserte	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Ablon-sur-Seine	96,1%	96,2%	92,1%	-4,3%
Athis-Mons	98,3%	99,1%	99,0%	0,0%
Choisy-le-Roi	98,5%	99,8%	99,8%	0,0%
Juvisy-sur-Orge	99,1%	99,5%	99,5%	0,0%
Morangis	95,4%	95,2%	95,7%	0,5%
Orly	99,8%	96,9%	96,9%	0,0%
Paray-Vieille-Poste	98,0%	98,0%	97,3%	-0,6%
Savigny-sur-Orge	98,2%	98,0%	99,1%	1,2%
Viry-Châtillon	97,2%	97,2%	97,2%	0,1%
<b>Total Pole Sud</b>	<b>97,8%</b>	<b>97,7%</b>	<b>97,4%</b>	<b>-0,4%</b>
Arcueil	100,0%	99,7%	99,7%	0,0%
Cachan	100,0%	99,8%	99,9%	0,0%
Chevilly-Larue	100,0%	99,3%	99,4%	0,1%
Gentilly	100,0%	99,6%	99,7%	0,0%
Fresnes	100,0%	99,4%	99,3%	0,0%
L'Haÿ-les-Roses	100,0%	99,7%	99,7%	0,0%
Kremlin-Bicêtre	100,0%	99,6%	99,7%	0,0%
Rungis	99,3%	99,1%	98,6%	-0,5%
Thiais	100,0%	99,5%	99,5%	0,0%
Villejuif	100,0%	99,0%	99,0%	0,0%
<b>Total Pôle Nord- Ouest</b>	<b>99,9%</b>	<b>99,5%</b>	<b>99,5%</b>	<b>0,0%</b>
Ivry-sur-Seine	100,0%	99,4%	99,4%	0,0%
Vitry-sur-Seine	99,9%	99,3%	99,3%	0,0%
<b>Total Pôle Nord-Est</b>	<b>100,0%</b>	<b>99,3%</b>	<b>99,3%</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL EPT GOSB</b>	<b>98,9%</b>	<b>98,7%</b>	<b>98,9%</b>	<b>0,2%</b>

A noter, le calcul du taux de desserte a été affiné en 2018 et s'appuie sur la liste des abonnés eau potable non assujettis à l'assainissement (et présentant un rejet au service d'assainissement).

### 4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.

Cet indice permet de noter le niveau de qualité de la connaissance de son patrimoine par chacune des 21 communes gérées par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Le calcul de cet indice est détaillé en page suivante.

La valeur moyenne de l'indice de de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, pondérée selon le linéaire de réseau, est de **30 points** sur les 21 communes gérées par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Exercice 2019	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	ABLON-Sur-SEINE	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY-SUR-ORGE	MORANGIS	ORLY	PARAY-VIEILLE-POSTE	SAVIGNY-Sur-ORGE	VIRY-CHATILLON
Points	Descriptif									
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	0	5	5	5	0	5	5	0
<b>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>		<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	10	0	10	0	10	0	10	10	0
0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	4	0	5	0	5	0	5	5	0
0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	15	0	0	0	13	0	0
<b>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		<b>29</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>10</b>
0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	15	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	10	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	10	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>15</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>93</b>	<b>30</b>	<b>10</b>

Le mode de calcul réglementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices VP 252 à VP 262 si les 15 points des indices VP 250 et VP 251 ne sont pas acquis, ce qui est le cas pour les communes de Athis-Mons, Orly et Viry-Châtillon.

De même, un total de 40 points sur 45 est nécessaire sur les 2 premières parties pour prendre en compte les points supplémentaires, ce qui n'est pas le cas sur une grande partie des réseaux.

Exercice 2019	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT	ARCUEIL	CACHAN	CHEVILLY-LARUE	GENTILLY	FRESNES	L'HAÏ-LES-ROSES	KREMLIN-BICETRE	RUNGIS	THIAIS	VILLEJUIF	IVRY-SUR-SEINE	VITRY-SUR-SEINE
Points	Descriptif												
0 ou 10	Existence d'un plan des réseaux	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
0 ou 5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
<b>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
0 ou 10	Existence d'un inventaire des réseaux et mise à jour	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
0 à 5	Connaissance diamètre et matériau	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2
0 à 15	Connaissance année de pose (au moins 50%)	0	0	0	0	0	0	0	12	0	0	0	15
<b>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>42</b>
0 à 15	Connaissance altimétrie des réseaux	0	0	0	0	0	0	0	13	0	0	0	15
0 ou 10	Localisation ouvrages annexes	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
0 ou 10	Inventaire électromécanique	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
0 ou 10	Nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
0 ou 10	Localisation des interventions et travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
0 ou 10	Programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>93</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>77</b>

Le mode de calcul règlementaire du nombre de points ne permet pas de prendre en compte les indices VP 252 à VP 262 si les 15 points des indices VP 250 et VP 251 ne sont pas acquis, ce qui est le cas sur la plupart des communes des Pôles Nord-Ouest et Nord Est.

## 5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public.

Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

Pour l'exercice 2019, le taux de débordement des effluents est **de 0,013 pour 1000 habitants**.

## 6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau.

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

**59 points noirs** ont été recensés en 2019 soit un ratio de **6,8 par 100 km de réseau** :

Commune	Nombre de points noirs	Nombre pour 100 km de réseau
Ablon-sur-Seine	1	4,8
Athis-Mons	0	0,0
Choisy-le-Roi	2	5,6
Juvisy-sur-Orge	6	18,9
Morangis	5	12,7
Orly	0	0,0
Paray-Vieille-Poste	1	3,9
Savigny-sur-Orge	4	4
Viry-Châtillon	6	1,5
<b>Total Pôle Sud</b>	<b>25</b>	<b>6,2</b>
Arcueil	3	7,6
Cachan	2	8,8
Chevilly-Larue	1	6,2
Gentilly	2	25,8
Fresnes	3	13,8
L'Haÿ-les-Roses	8	22,2
Kremlin-Bicêtre	4	33,5
Rungis	0	0,0
Thiais	1	0,0
Villejuif	4	9,9
<b>Total Pôle Nord- Ouest</b>	<b>28</b>	<b>11,2</b>
<b>Ivry-sur-Seine</b>	<b>2</b>	<b>5,8</b>
<b>Vitry-sur-Seine</b>	<b>4</b>	<b>4,0</b>

Pour les communes du Pôle Nord-Ouest, 28 points noirs sont identifiés :

Commune	Localisation	Nature / origine
Arcueil	Rue de l'Ardenay Rue Marius Sidobre Rue de la Fontaine	Graisse et problème structurel
Cachan	Rue de l'Espérance Boulevard de la vanne	Graisse et problème structurel
Chevilly	Rue des Acacias	Graisse et problème structurel
Gentilly	Rue Albert Guilpin Rue du Paroy	Graisse et problème structurel
Fresnes	Avenue du Parc des Sports Rue Yvon Rue de Chevilly	Graisse et problème structurel
L'Haÿ les Roses	Rue des Blondeaux Rue Bourgeot Impasse Guynemer Rue du Hameau Rue Marcel Sembat Rue de Metz Rue de l'Orme Sec Rue de Strasbourg	Graisse et problème structurel
Le Kremlin-Bicêtre	Rue Delescluze Rue du Dr Lacroix Rue Gambetta Rue Pasteur	Graisse et problème structurel
Villejuif	Avenue de l'Epi d'Or Rue Youri Gagarine Avenue Karl Marx	Graisse et problème structurel
Thiais	Avenue Jean Jaurès	Graisse et problème structurel

Sur la commune de Vitry-sur-Seine il y a 4 points noirs (deux sur la rue Julian Grimau, un rue J-P Timbaud, et un rue des Jardins).

Sur la commune d'Ivry-sur-Seine 2 points noirs sont identifiés Rue Amédée Huon, angle Rue de la Solidarité et Rue Ernest Renan.

Pour les communes du Pôle Sud, les points noirs concernent notamment :

- A Ablon sur Seine, l'allée de l'Orangerie/des Peupliers
- A Paray-Vieille-Poste, l'avenue Alsace Lorraine
- A Morangis, l'Avenue Charles de Gaulle, la Rue Voltaire, la Rue du poirier Marle, la Voie de Corbeil, la Rue Pierre Curie
- A Savigny-sur-Orge, les rues Utrillo/Degas, Grande Rue, Rue Charles Rossignol, Avenue des Maronniers, Croisement des rues Jussieu, Péri et St Jacques, et croisement des Avenues des Tilleuls et des Pervenches
- A Viry-Châtillon, les rues de la Grande Borne, Avenue du commandant Barré, place des Martyrs de Chateaubriand et Rue des Sablons.

## 7. Taux moyen de renouvellement des réseaux

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est le rapport entre le linéaire de réseaux unitaires et d'eaux usées renouvelés et le linéaire total de réseaux dans le patrimoine communautaire.

Il est calculé sur une période de cinq années en faisant la moyenne des derniers taux annuels de renouvellement.

Ne sont considérés que les réseaux renouvelés dans le cadre d'un remplacement de canalisation, d'une réhabilitation par l'intérieur ou lors d'opérations de mise en séparatif. Les extensions ne sont pas prises en compte dans le calcul du ratio.

**Le linéaire renouvelé en 2019 a été de 4,5 km.**

Au cours des 5 derniers exercices, 17,8 km de réseau ont été renouvelés, soit un **taux moyen de renouvellement de 0,45%**.

Longueur renouvelée année N et taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années	2015	2016	2017	2018	2019
Ablon-sur-Seine			160	-	150
Athis-Mons			-	-	-
Choisy-le-Roi			-	270	-
Juvisy-sur-Orge			200	-	1 000
Morangis			260	190	-
Orly			-	120	-
Paray-Vieille-Poste			-	-	-
Savigny-sur-Orge			1 120	385	-
Viry-Châtillon			0	180	400
<b>Total Pôle Sud</b>	<b>0</b>	<b>1 145</b>	<b>1 740</b>	<b>1 145</b>	<b>1 550</b>
		0,27%	0,26%	0,27%	0,30%
Arcueil			0	75	60
Cachan			60	290	305
Chevilly-Larue			0	60	0
Gentilly			288	430	0
Fresnes			119	0	309
l'Haÿ-les-Roses			120	0	218
Kremlin-Bicêtre			123	410	108
Rungis			0	0	0
Thiais			0	0	0
Villejuif			130	350	216
<b>Total Pôle Nord- Ouest</b>	<b>1 390</b>	<b>1 615</b>	<b>840</b>	<b>1 615</b>	<b>1 216</b>
	0,62%	0,69%	0,70%	0,69%	0,57%
Ivry-sur-Seine	<b>0</b>	<b>260</b>	<b>181</b>	<b>260</b>	<b>192</b>
	1,54%	0,37%	0,64%	0,37%	0,37%
Vitry-sur-Seine	<b>425</b>	<b>1 080</b>	<b>702</b>	<b>1 080</b>	<b>1 510</b>
		0,94%	1,01%	0,94%	1,05%
<b>Total EPT GOSB</b>	<b>1 815</b>	<b>4 100</b>	<b>3 463</b>	<b>4 100</b>	<b>4 468</b>
		0,44%	0,43%	0,44%	0,45%

## 8. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

Cet indicateur qui rend compte du niveau de connaissance de la pollution du milieu naturel par les réseaux d'assainissement s'établit en moyenne à 100 sur 120 points, selon les critères suivants :

Exercice 2019	CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL	ABLON	ATHIS-MONS	CHOISY-LE-ROI	JUVISY	MORANGIS	ORLY	PARAY	SAVIGNY	VIRY-CHATILLON	ARCUEIL	CACHAN
Points	Descriptif											
0 ou 20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	20		20	20		20	20		20	20
0 ou 10	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0		10	10		10	10		10	10
0 ou 20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0		20	20		20	20			
0 ou 30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	0	0		0	0		0	0			
0 ou 10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0		10	10		10	10			
0 ou 10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0		10	10
<b>Un total de 80 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		<b>60</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</u> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0	0	0	0		0	0			
0 ou 10	<u>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</u> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	0	0		0	0		0	0			
<b>TOTAL</b>		<b>60</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>40</b>



## 9. Taux de réclamations

Afin d'obtenir le taux de réclamation par commune, il est nécessaire de dénombrer l'ensemble des réclamations écrites relatives aux écarts de conformité du service (toute réclamation d'ordre technique, administratif ou réglementaire, hors celles liées au niveau de prix du service), rapporté à 1000 abonnés.

Pour l'exercice 2019, **le taux moyen de réclamations est de 2,4 pour 1000 abonnés** :

Commune	Taux de réclamations (Nb/ 1000 abonnés)	
	Nombre de réclamations écrites enregistrées	Taux de réclamation 2019 (nb/1000 abonnés)
Communes gérées en régie	103	1,7
Ablon-sur-Seine	2	1,6
Juvisy-sur-Orge	5	1,6
Morangis	18	4,7
Rungis	2	1,6
Savigny-sur-Orge	63	6,5
<b>Total EPT GOSB</b>	<b>193</b>	<b>2,4</b>

## 10. Montant des abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Le montant pondéré des abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité pour le service d'assainissement est inférieur à 0,0001 €/m<sup>3</sup>.

## 11. Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisées

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en œuvre en 2019 sur le territoire.

N.B. : l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ne recouvre pas elle-même les redevances d'assainissement auprès des usagers et elle ne dispose pas de station d'épuration. Par conséquent, les indicateurs suivants ne la concernent pas :

- « Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente »,
- « Conformité de la collecte des effluents, des équipements des stations d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration »,
- « Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes »,
- « Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau ».

## VI - Les indicateurs financiers

Les tarifs et la facture 120 m<sup>3</sup> sur chacune des communes sont présentés dans la partie 3 du rapport.

### 1 Les recettes des services délégués

Pour les 5 communes en délégation de service public, les recettes perçues en 2019 auprès des abonnés des services délégués ont été les suivantes :

Recettes assainissement - en k€/an	Ablon-sur-Seine	Juvisy-sur-Orge	Morangis	Rungis	Savigny-sur-Orge	TOTAL
Recettes Déléataire	170	312	502	404	671	2 058
Recettes Collectivités et autres organismes publics	86	209	442	289	724	1 750
<b>TOTAL Produits</b>	<b>255</b>	<b>521</b>	<b>943</b>	<b>693</b>	<b>1 396</b>	<b>3 808</b>

### 2 Les recettes des budgets annexes

3 budgets annexes couvrent l'ensemble des 21 communes gérées par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre :

- Budget « DSP » couvrant les communes de Juvisy sur Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Ablon sur Seine et Rungis
- Budget « gestion directe » couvrant les communes de Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, L'Hay-les-Roses, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif et Viry Chatillon
- Budget « régie autonome » couvrant les communes d'Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Choisy le Roi, Orly, Thiais et Vitry sur Seine

Les recettes de la section de fonctionnement se sont élevées à 16,1 Millions d'Euros en 2019 :

	Régie autonome : Athis-Mons, Chevilly, Ivry-sur-Seine, Choisy le Roi, Paray, Orly, Thiais et Vitry sur Seine		Gestion directe : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Hay, le Kremlin-Bicêtre, Villejuif et Viry		DSP : Juvisy, Morangis, Paray*, Savigny, Ablon, Chevilly* et Rungis		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Redevances assainissement collectif	6 599 122 €	6 001 212 €	3 057 846 €	3 231 955 €	1 092 223 €	1 110 318 €	10 749 191 €	10 343 485 €
Contribution des communes (eaux pluviales)	549 669 €	1 059 915 €				66 000 €	549 669 €	1 125 915 €
Autres taxes et redevances	1 716 429 €	154 191 €	1 642 160 €	298 €	1 012 026 €		4 370 616 €	154 489 €
Autres prestations de services	89 204 €	- €					89 204 €	- €
Autres produits de gestion courante		101 963 €		135 055 €		31 680 €	- €	268 698 €
Produits exceptionnels	1 620 776 €	3 601 409 €	7 444 €	376 730 €	66 372 €	183 397 €	1 694 592 €	4 161 536 €
<b>TOTAL Recettes d'exploitation</b>	<b>10 575 200 €</b>	<b>10 918 690 €</b>	<b>4 707 451 €</b>	<b>3 744 038 €</b>	<b>2 170 621 €</b>	<b>1 391 395 €</b>	<b>17 453 271 €</b>	<b>16 054 123 €</b>

### 3 Les investissements financés en 2019

Les investissements réalisés en 2019 ont été de 8,9 Millions d'Euros :

Opération	Montant
Schéma directeur d'assainissement	156 890 €
Autres études	117 310 €
Matériel et véhicules	125 240 €
Athis-Mons - travaux sur réseaux	351 109 €
Athis-Mons - travaux sur ouvrages	24 587 €
Chevilly - travaux sur réseaux	270 260 €
Choisy - travaux sur réseaux	133 854 €
Ivry - travaux sur réseaux	354 687 €
Ivry - travaux sur ouvrages	15 390 €
Orly - travaux sur réseaux	129 564 €
Paray - travaux sur réseaux	132 921 €
Thiais - travaux sur réseaux	168 962 €
Vitry - travaux sur réseaux	2 575 152 €
<b>Total budget régie autonome</b>	<b>4 571 558 €</b>
Schéma directeur d'assainissement	102 656 €
Autres études	224 582 €
Matériel	1 864 €
Arcueil - travaux sur réseaux	151 703 €
Cachan - travaux sur réseaux	1 102 698 €
Fresnes - travaux sur réseaux	168 185 €
Gentilly - travaux sur réseaux	344 594 €
Hay-Les-Roses - travaux sur réseaux	111 946 €
Kremlin-Bicêtre - travaux sur réseaux	73 361 €
Villejuif - travaux sur réseaux	374 465 €
Viry - gestion inondations Camélinat	121 544 €
Viry - travaux sur réseaux	206 406 €
<b>Total budget gestion directe</b>	<b>2 984 003 €</b>
Schéma directeur d'assainissement	329 662 €
Autres études	14 952 €
Ablon - travaux sur réseaux	337 224 €
Juvisy - travaux sur réseaux	296 567 €
Morangis - travaux sur réseaux	9 648 €
Morangis - création branchements	64 593 €
Rungis - travaux sur réseaux	184 316 €
Savigny - création réseaux	46 282 €
Savigny - travaux sur réseaux	39 210 €
<b>Total budget DSP</b>	<b>1 322 454 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>8 878 015 €</b>

Ces travaux ont été financés :

- Par 1 713 566 € de subventions :
  - 30 250 € du département du Val-de-Marne, 717 758 € de l'Agence de l'Eau, et 67 130 € de la région Ile-de-France affectés au budget « régie autonome »
  - 155 492 € de l'Agence de l'Eau Seine Normandie affectés au budget « gestion directe »
  - 89 995 € du département du Val-de-Marne, et 652 942 € de l'Agence de l'Eau affectés au budget « DSP ».
- Pour 3 335 994 € par recours à des emprunts
- Pour le reste, soit 3 828 455 €, par autofinancement.



## PARTIE 3 : LE PRIX DU SERVICE

### I - Les composantes de la facture d'eau

Les composantes de la facture d'eau sur le territoire sont les suivantes :

- **la production et la distribution d'eau potable** finance le service de prélèvement en milieu naturel (nappe ou rivière), la transformation en eau potable, l'extension et l'entretien des réseaux d'adduction jusqu'au consommateur et le service clientèle.

La part « production et distribution d'eau potable » comprend :

- **un prix par mètre cube d'eau consommée,**
- **un abonnement trimestriel** (variable selon le diamètre du compteur),
- **la redevance pour la préservation des ressources en eau ou redevance de Bassin** versée à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui est la contrepartie du droit de puiser de l'eau dans le milieu naturel pour alimenter les usines de production d'eau potable.

Le prix au m<sup>3</sup> et l'abonnement varient chaque trimestre en fonction de révisions contractuelles adossées à des indices publiés par l'INSEE.

- **La collecte et le traitement des eaux usées** avant rejet au milieu récepteur. Son financement est assuré par les communes, les départements et les syndicats d'assainissements communaux et interdépartementaux.

Cette partie de la facture permet de financer l'extension et le renouvellement, ainsi que l'exploitation :

- des réseaux de collecte des eaux usées ;
- des usines de dépollution ;
- des installations d'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux usées.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance d'assainissement** : due par tout occupant d'une propriété située sur une voie desservie par un réseau d'assainissement. Cette redevance permet de financer l'extension et le renouvellement de ces installations ainsi que leur exploitation.

Elle comprend généralement plusieurs parts dont les taux sont fixés annuellement par chacune des collectivités qui l'ont instaurée :

- **la redevance pour la collecte** : pour l'entretien, l'extension et le renouvellement du réseau de collecte de l'EPT. Elle comprend : une part pour l'exploitant (déléataire ou Collectivité selon le territoire) qui rémunère ce dernier pour ses frais de gestion et d'exploitation, ainsi qu'une part pour la Collectivité qui finance les investissements sur les installations et le réseau de collecte.

Les tarifs pour la part revenant à l'EPT ont été fixés par des délibérations du 9 avril 2019 et du 21 décembre 2019.

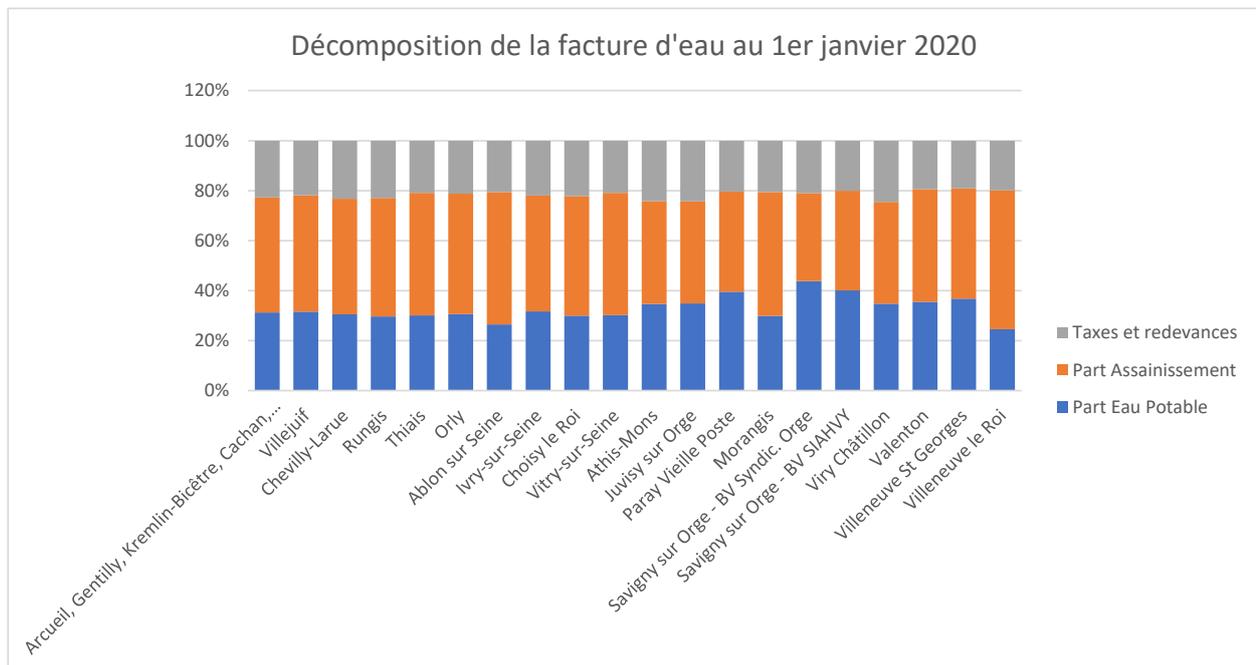
- **la redevance pour le transport** : les eaux usées collectées par les réseaux communautaires se déversent dans un réseau d'assainissement départemental ou syndical géré par la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement du Val-de-Marne (DSEA94), le Syndicat de l'Orge, le Siavhy ou le Syage ;

- **la redevance d'assainissement interdépartementale** : les réseaux de collecte et de transport sont connectés à un réseau interdépartemental géré par le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) qui transporte et traite les eaux usées dans les stations d'épuration comme Achères ou Valenton, avant de les rejeter au milieu naturel.  
Le montant de cette redevance est différencié entre les communes de la Petite et de la Grande Couronne Parisienne.

- **les prélèvements complémentaires** sous forme de taxes ou redevances destinées à différents organismes.

Les éléments de facturation qui composent cette partie sont :

- **la redevance pour la lutte contre la pollution** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Son taux est fixé annuellement. Elle permet de subventionner la construction et l'exploitation d'ouvrages de dépollution ou des actions de préservations du milieu naturel.
- **la taxe pour la modernisation des réseaux** dont bénéficie l'Agence de l'eau Seine-Normandie, instaurée le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- **la taxe pour le développement des voies navigables** : dont bénéficie l'établissement public Voies navigables de France (VNF) pour l'entretien et le développement des cours d'eaux et canaux navigables.
- **la T.V.A.** : dont bénéficie l'Etat, appliquée au taux de 5,5 % pour la distribution de l'eau potable et les organismes publics et de 10 % pour l'assainissement collectif. Pour les services en régie, l'assujettissement à la TVA en assainissement est optionnel.



## II - La facture d'eau type 120 m<sup>3</sup>

La facture d'eau type de 120 m<sup>3</sup> sur les communes des Pôles Nord-Est et Nord-Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est la suivante :

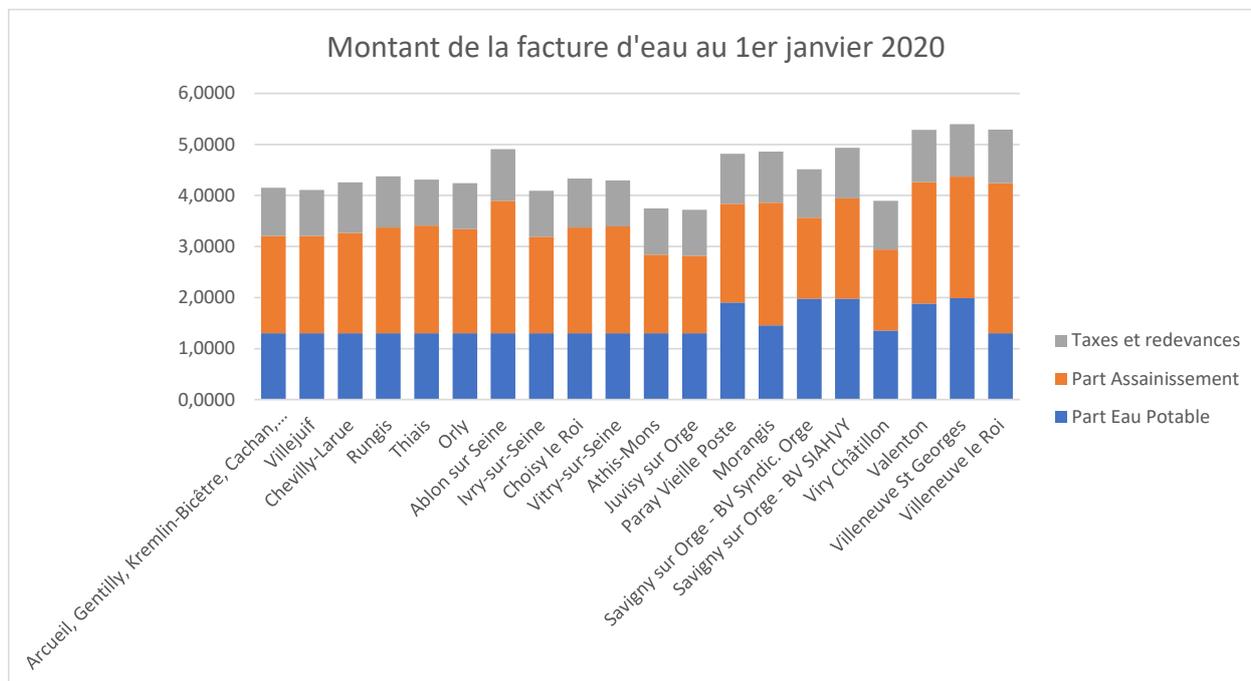
Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Arcueil, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Cachan, L'Hay-les- Roses, Fresnes	Villejuif	Chevilly-Larue	Rungis	Thiais	Orly	Ablon sur Seine	Ivry-sur- Seine	Choisy le Roi	Vitry-sur- Seine
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Prix du m3 consommé, part Déléataire :	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844	0,6844
Prix du m3 consommé, part SEDIF :	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42	0,42
Prix du m3 consommé, part communautaire :										
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956	0,1956
<b>SOUS - TOTAL 1</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>
En % de la facture	31%	32%	31%	30%	30%	31%	26%	32%	30%	30%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>										
Part communautaire	0,2500	0,2500	0,3092	0,1740	0,4500	0,3831	0,3978	0,2331	0,4136	0,4372
Part Déléataire				0,238			0,5384			
Part Département 94	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627	0,5627
Part Synd. Asst. SIAAP	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097	1,097
<b>SOUS - TOTAL 2</b>	<b>1,9097</b>	<b>1,9097</b>	<b>1,9689</b>	<b>2,0717</b>	<b>2,1097</b>	<b>2,0428</b>	<b>2,5959</b>	<b>1,8928</b>	<b>2,0733</b>	<b>2,0969</b>
En % de la facture	46%	46%	46%	47%	49%	48%	53%	46%	48%	49%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,42	0,38	0,42	0,42	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504	0,0504
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080	0,0080
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013	0,013
TVA	0,2645	0,2623	0,3139	0,3242	0,2623	0,2623	0,3744	0,2623	0,3222	0,2623
<b>SOUS - TOTAL 3</b>	<b>0,9409</b>	<b>0,8987</b>	<b>0,9903</b>	<b>1,0006</b>	<b>0,8987</b>	<b>0,8987</b>	<b>1,0108</b>	<b>0,8987</b>	<b>0,9586</b>	<b>0,8987</b>
En % de la facture	23%	22%	23%	23%	21%	21%	21%	22%	22%	21%
<b>Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2020</b>	<b>4,151</b>	<b>4,108</b>	<b>4,259</b>	<b>4,372</b>	<b>4,308</b>	<b>4,241</b>	<b>4,907</b>	<b>4,091</b>	<b>4,332</b>	<b>4,296</b>
dont eau potable	1,890	1,848	1,890	1,890	1,848	1,848	1,848	1,848	1,848	1,848
dont assainissement	2,261	2,261	2,369	2,482	2,461	2,394	3,059	2,244	2,484	2,448
<b>Montant TTC pour une consommation de 120 m3</b>	<b>498,07 €</b>	<b>493,00 €</b>	<b>511,10 €</b>	<b>524,67 €</b>	<b>517,00 €</b>	<b>508,98 €</b>	<b>588,80 €</b>	<b>490,98 €</b>	<b>519,82 €</b>	<b>515,47 €</b>

La facture d'eau type de 120 m3 sur les communes du Pôle Sud au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est la suivante :

Prix unitaire en € HT par m3 (pour 120 m3)	Athis-Mons	Juvisy sur Orge	Paray-Vieille-Poste	Morangis	Savigny-sur-Orge - bassin SIVOA	Savigny-sur-Orge - bassin SIAHVY	Viry Châtillon	Valenton	Villeneuve St Georges	Villeneuve le Roi
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>										
Prix du m3 consommé, part Délégataire :	0,6844	0,6844	1,4471	1,2451	1,6981	1,6981		1,6562	1,7009	0,6844
Prix du m3 consommé, part SEDIF :	0,42	0,42								0,42
Prix du m3 consommé, part communautaire :							1,1883	0,0023		
Abonnement distribution (ramené à 120 m3) :	0,1956	0,1956	0,4580	0,2095	0,2790	0,2790	0,1667	0,2217	0,2892	0,1956
<b>SOUS - TOTAL 1</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,3000</b>	<b>1,9051</b>	<b>1,4546</b>	<b>1,9771</b>	<b>1,9771</b>	<b>1,3549</b>	<b>1,8802</b>	<b>1,9901</b>	<b>1,3000</b>
En % de la facture	35%	35%	40%	30%	44%	40%	35%	36%	37%	25%
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>										
Part communautaire	0,5650	0,5444	0,9588	0,4423	0,6129	0,6129	0,6120			
Part Délégataire				0,6071				0,3441	0,3441	0,3441
Part Délégataire - Transport				0,2062		0,2062				
Part Synd. Asst. SIVOA	0,3008	0,3008	0,3008		0,3008		0,3008			
Part Synd. Asst. SIAHVY				0,4761		0,4761				
Part Synd. Asst. SyAGE								0,94	0,94	0,94
Part Département 94										0,5627
Part Synd. Asst. SIAAP	0,6730	0,6730	0,6730	0,6730	0,6730	0,6730	0,6730	1,097	1,097	1,097
<b>SOUS - TOTAL 2</b>	<b>1,5388</b>	<b>1,5182</b>	<b>1,9326</b>	<b>2,4047</b>	<b>1,5867</b>	<b>1,9682</b>	<b>1,5858</b>	<b>2,3811</b>	<b>2,3811</b>	<b>2,9438</b>
En % de la facture	41%	41%	40%	49%	35%	40%	41%	45%	44%	56%
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>										
Agence de l'Eau : Lutte contre la pollution (TVA 5,5%)	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux (TVA 10%)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Agence de l'Eau : Préservation des ressources en eau (TVA 5,5%)	0,0504	0,0504	0,0608	0,0608	0,0608	0,0608	0,0843	0,0608	0,0608	0,0504
EPTB Grands Lac : soutien d'étiage (TVA 5,5%)	0,0080	0,0080					0,03735			0,0080
VNF : Développement des voies navigables (TVA 5,5%)	0,013	0,013	0,012	0,012	0,012	0,012	0,0114	0,012	0,012	0,013
TVA	0,2687	0,2666	0,3414	0,3639	0,3108	0,3490	0,2798	0,3849	0,3910	0,4092
<b>SOUS - TOTAL 3</b>	<b>0,9051</b>	<b>0,9030</b>	<b>0,9792</b>	<b>1,0017</b>	<b>0,9486</b>	<b>0,9868</b>	<b>0,9779</b>	<b>1,0227</b>	<b>1,0288</b>	<b>1,0456</b>
En % de la facture	24%	24%	20%	21%	21%	20%	25%	19%	19%	20%
<b>Prix du m3 d'eau TTC au 01/01/2020</b>	<b>3,744</b>	<b>3,721</b>	<b>4,817</b>	<b>4,861</b>	<b>4,512</b>	<b>4,932</b>	<b>3,919</b>	<b>5,284</b>	<b>5,400</b>	<b>5,289</b>
dont eau potable	1,848	1,848	2,488	2,012	2,564	2,564	1,971	2,461	2,577	1,848
dont assainissement	1,896	1,874	2,329	2,849	1,949	2,369	1,948	2,823	2,823	3,442
<b>Montant TTC pour une consommation de 120 m3</b>	<b>449,26 €</b>	<b>446,55 €</b>	<b>578,03 €</b>	<b>583,32 €</b>	<b>541,49 €</b>	<b>591,85 €</b>	<b>470,23 €</b>	<b>634,08 €</b>	<b>647,99 €</b>	<b>634,72 €</b>

## **Les composantes de la facture d'eau par commune**

Le tarif TTC au m3 par commune est le suivant au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :



## **Evolution des tarifs par commune**

L'évolution des tarifs sur les dernières années sont les suivantes par commune :





**ANNEXES**

**AU RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**

**DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE**

**L'ASSAINISSEMENT**

**ANNEXE 1 – RAPPORTS DES**

**COLLECTIVITES EXERÇANT UNE**

**PARTIE DE LA COMPETENCE EAU**

**POTABLE**



## Synthèse du rapport sur le service de production et de distribution d'eau transféré au

### Syndicat des Eaux d'Ile-de-France **SEDIF**

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France est un établissement public de coopération intercommunale créée en 1923. Il est administré par les représentants des 45 collectivités membres représentant les 150 communes regroupées au sein du Syndicat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un nouveau contrat de délégation de service public a été confié à VEOLIA eau, pour l'exploitation du service de l'eau pour une durée de 12 ans soit, jusqu'au 31 décembre 2022.

La mission du SEDIF est de produire et de faire parvenir en continu, une eau potable de qualité jusqu'au robinet de plus de 4,6 millions de franciliens.

Ses trois usines principales (Choisy-le-roi, Neuilly-sur-Marne, Mery-sur-Oise) fournissent près de 95% de l'eau produite par le SEDIF depuis les eaux superficielles de la Marne, de la Seine et de l'Oise.

Pour les villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Rungis, Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine, l'eau distribuée est puisée dans la nappe souterraine de Champigny depuis l'usine d'Arvigny.

Pour rendre potables les eaux de surface de qualité médiocre, le SEDIF a recouru à l'utilisation de technologies innovantes afin de répondre aux normes de plus en plus contraignantes tout en maîtrisant le coût de l'eau.

Le SEDIF dessert 63 258 abonnés sur 18 communes de l'EPT :

Zone SEDIF	Population au 31/12/2019	Abonnés 2019	Linéaire canalisation 2019	Volume consommé 2019 (m3)	Consommation par habitant (m3/an)
<b>ABLON</b>	5 811	1 025	15	231 993	40
<b>ATHIS-MONS</b>	34 724	5 899	94	1 929 872	56
<b>CHOISY-LE-ROI</b>	45 552	4 804	72	2 129 125	47
<b>JUVISY</b>	16 795	2 992	39	865 452	52
<b>ORLY</b>	24 002	2 513	44	1 473 864	61
<b>ARCUEIL</b>	21 632	2 773	40	1 204 292	56
<b>CACHAN</b>	31 542	3 138	42	1 613 775	51
<b>CHEVILLY</b>	19 578	1 643	38	1 304 280	67
<b>FRESNES</b>	27 905	1 842	43	1 906 147	68
<b>GENTILLY</b>	18 707	1 621	23	977 642	52
<b>L'HAY-LES-ROSES</b>	31 364	4 096	53	1 476 297	47
<b>KREMLIN-BICETRE</b>	25 468	1 119	22	1 643 131	65
<b>RUNGIS</b>	5 677	1 388	34	735 727	130
<b>THIAIS</b>	29 247	3 561	64	1 694 249	58
<b>VILLEJUIF</b>	55 047	5 608	78	3 242 857	59
<b>VILLENEUVE LE ROI</b>	21 481	5 402	64	950 591	44
<b>IVRY</b>	62 294	3 944	72	3 643 872	58
<b>VITRY</b>	94 059	9 890	142	4 971 838	53
<b>Total</b>	<b>570 885</b>	<b>63 258</b>	<b>978</b>	<b>31 995 004</b>	<b>56</b>

Intégralité du rapport d'activité SEDIF : [www.sedif.com](http://www.sedif.com) rubrique « médiathèque » puis « publications »

**ANNEXE 2 - RAPPORTS DES  
COLLECTIVITES EXERCANT UNE  
PARTIE DE LA COMPETENCE  
ASSAINISSEMENT**

## *Transport des eaux usées*

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées transféré au  
 Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette  
**SIAHVY**

### **Présentation du service rendu**

Ce syndicat regroupe 36 communes représentées au sein du Comité syndical par deux délégués pour chacune d'entre elles.

Ses compétences obligatoires :

- Assainissement : collecte, transport et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales hors périmètre communal
- Hydraulique (rivière) : l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière
- Environnement : l'aménagement la gestion et l'ouverture au public pour l'ensemble des terrains du lit majeur

Ses compétences optionnelles (non exercées sur le périmètre de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre) : collecte des EU pour certaines communes, service d'assainissement non collectif pour certaines communes, épuration pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

Le service de l'assainissement collectif du SIAHVY (est géré par délégation de service public par Suez Eau France selon un nouveau contrat effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est certifié ISO 14001.

### **Indicateurs techniques**

Le SIAHVY assure le transport des eaux usées de la commune de Morangis (3 831 abonnés) et d'une partie de la commune de Savigny-sur-Orge (env. 2390 abonnés raccordés au réseau du SIAHVY)

*Recensement des installations :*

Linéaire de réseau EU (hors collecte)	98 km
Nombre de stations de relevage	36
Stations d'épuration	5

### **Indicateurs financiers**

*La redevance assainissement :*

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 0,4761€ par m3 d'eau. Elle est cependant complétée par une part allouée au délégataire, soit 0,2062 €/m3 à Morangis et à Savigny.

*L'intégralité du rapport SIAHVY : [www.siahvy.org](http://www.siahvy.org) rubrique « Publications »*

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

## Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP)

### Présentation du service rendu

Ce syndicat regroupe en 2020 un total de 62 communes.

Ses compétences obligatoires :

- le transport des eaux usées (172 km)
- l'aménagement, l'équipement et la gestion des eaux de rivière (280 km de cours d'eau)
- l'aménagement et la gestion de la vallée (42 km de promenade, 2400 ha d'espaces naturels)

Ses compétences optionnelles : collecte des EU et des EP pour certaines communes, assistance à maîtrise d'ouvrage ou délégation, maîtrise d'œuvre.

### Indicateurs techniques

*Recensement des installations :*

Linéaire de réseau EU	172 km
Linéaire de réseau EP	32,5 km
Stations d'épuration	15

### Indicateurs financiers

*La redevance assainissement :*

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2020 à 0,3008 € par m<sup>3</sup> (en hausse de 0,0146 €/m<sup>3</sup> par rapport à 2019)

L'intégralité du rapport Syndicat de l'Orge : [www.syndicatdelorge.fr/](http://www.syndicatdelorge.fr/) rubrique « Le Kiosque »

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré  
au

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres  
**SyAGE**

### **Présentation du service rendu**

Le SyAGE est une collectivité locale de type intercommunal. Il s'agit d'un syndicat mixte, c'est à dire qu'il est composé à la fois de communes mais également de collectivités adhérentes d'une structure différente tels les groupements de communes.

De 9 communes à sa création en 1952, il est aujourd'hui composé de 52 communes et 31 groupements sur 3 départements pour un total de plus de 476 000 habitants.

Le service d'assainissement collectif est délégué par affermage.

### **Indicateurs techniques**

Le Syage dessert 60 688 abonnés dont 12 191 sur les 3 communes de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

#### *Recensement des installations :*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 606 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, (dont 113 km sur l'EPT GOSB)
- 113 km de réseau de transport des eaux usées (dont 10 km sur l'EPT GOSB)
- 613 km de réseau séparatif eaux pluviales (dont 91 km sur l'EPT GOSB)
- 113 postes de relevage eaux usées et 23 postes eaux pluviales (dont 69 et 3 sur l'EPT GOSB)

### **Indicateurs financiers**

#### *La redevance assainissement :*

Pour le Syndicat, le montant de cette redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2020 à 0,94 € par m3 complété par 0,3341 €/m3 pour la part délégataire.

L'intégralité du rapport SYAGE : [www.syage.org](http://www.syage.org) rubrique Kiosque

Synthèse du rapport sur le service de transport des eaux usées et des eaux pluviales transféré au

## Département du Val-de-Marne

### Présentation du service rendu

Le département du Val-de-Marne assure la gestion de 946 km de collecteurs

Le service est géré en régie.

### Indicateurs techniques

#### *Nombre d'abonnés*

Le département du Val-de-Marne assure le transport des effluents de 155 526 abonnés.

#### *Recensement des installations :*

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 946 km de collecteurs (dont 99 km gérés pour le compte du SIAAP)
- 227 stations électromécaniques

### Indicateurs financiers

#### *La redevance assainissement :*

Le montant de la redevance prélevée sur la facture d'eau s'élève en 2020 à 0,5627 € par m3 pour l'ensemble des communes du Val-de-Marne (sauf Valenton et Villeneuve Saint-Georges, en vertu d'une convention avec le SyAGE).

L'intégralité du rapport CD94 : [www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr) rubrique « Cadre de Vie » puis « Assurer une bonne gestion de l'eau » puis « Un service public de l'environnement et de l'assainissement »

## Traitement des eaux usées

Synthèse du rapport sur le service de traitement des eaux usées transféré au

Syndicat mixte pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne  
**SIAAP**

### Présentation du service rendu

Le syndicat dépollue les eaux usées produites par les habitants et les industriels de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val-de-Marne auxquelles s'ajoutent celles de 180 communes du Val d'Oise, de l'Essonne, des Yvelines ainsi que de la Seine et Marne soit une population de 9 328 096 habitants. Son conseil d'administration est composé de 33 conseillers désignés par les Conseils Généraux de Paris, des Hauts de Seine, de Seine Saint Denis et du Val-de-Marne

Ce sont 2,4 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour, traitées par les 6 usines du SIAAP (Pour l'ex-CALPE, il s'agit de l'usine Seine Amont à Valenton)

Les eaux épurées sont rejetées dans la Seine ou dans la Marne.

### Indicateurs techniques (Seine Amont)

D'une capacité hydraulique maximum de 800 000 m<sup>3</sup>/jour, et de dépollution des eaux usées émises par l'équivalent de 3 600 000 habitants, elle a traité 482 344 m<sup>3</sup> d'eau/jour en 2019 et l'équivalent de la pollution générée par 2 800 000 habitants.

33 635 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites en 2019.

Il y a 100% de conformité des équipements d'épuration et des performances épuratoires.

### Indicateurs financiers

La part épuration sur la facture d'eau des abonnés est inchangée en 2020 par rapport à 2019, soit 1,097 €/m<sup>3</sup> pour les communes de la Petite Couronne et 0,6730 €/m<sup>3</sup> pour les communes de la Grande Couronne.

Les recettes correspondantes s'élèvent à 532 M€ en 2019 et représentent 87% du total des recettes de fonctionnement du SIAAP.

*L'intégralité du rapport SIAAP : [www.siaap.fr](http://www.siaap.fr) rubrique « publications » puis « éditions » et « institutionnelles »*

**ANNEXE 3 - NOTE DE L'AGENCE DE  
L'EAU SEINE NORMANDIE**

## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020  
CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



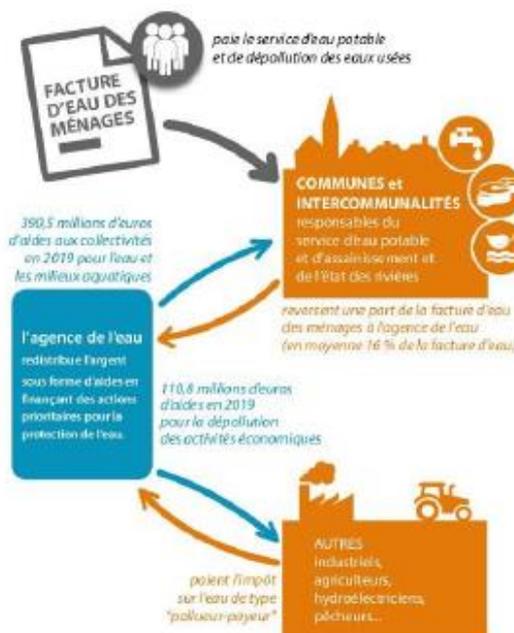
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.service.seau.france.fr](http://www.service.seau.france.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie :



[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2019...



### ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

#### Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élevaient à 15 millions d'euros.

### L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).





## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



### L'agence de l'eau Seine-Normandie

#### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble DONNONS vie à l'eau

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

**L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...**  
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

**EN IMMERSION**

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

GRAND  
SEINE  
BITEVRE

---